HISTOIRE DES CENTRES SOCIAUX

Entre politique familiale et politique urbaine

12 Mars 2003

Comité Régional Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale

Siège : Caisse d'Allocations Familiales - 67 boulevard Vivier Merle, 69409 LYON Cedex 03

: annie.bernardi@caflyon.cnafmail.fr - lucien.jullian@caflyon.cnafmail.fr ✆ 04.72.68.36.18 - fax : 04.72.68.38.97

Association Loi du 1er juillet 1901 - enregistrée auprès de la Préfecture du Rhône sous le n° 69144466 le 4 octobre 1999, modifiée le 27 février 2002 (Journal Officiel du 6 novembre 1999, modifié le 23 mars 2002)

Comité Régional Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale

Le sujet qui va occuper nos débats aujourd'hui, à savoir l'histoire des Centres sociaux, revêt dans la conjoncture actuelle, à plus d'un titre, une importance particulière.

Tout d'abord, faut-il ici rappeler que si, de manière communément admise, on fait remonter la création des Centres Sociaux en France aux unités mises en place en 1871 par l'Union des familles, ce type de structure n'a véritablement pris son essor qu'au début du 20ème siècle, ce qui a justifié, d'ailleurs, la création en 1922, de la section française de la Fédération Internationale des Centres Sociaux.

Dès le départ, les Centres Sociaux ont été considérés à la fois comme l'un des pivots des politiques sociales locales mais aussi, paradoxalement, comme un sujet de controverse pouvant aller jusqu'à des mises en cause particulières comme nous aurons l'occasion de le voir à propos du procès de Marie-Jeanne BASSOT.

Les CAF ont été à l'origine d'une généralisation du dispositif et sur ce plan la Caisse d'Allocations Familiales de la région lyonnaise, estimable prédécesseur de la CAF de Lyon, a été très active à un point tel que dans les années 50 on comptait dans la région autant de Centres Sociaux qu'en Ile de France.

J'observe que la Caisse de Lyon est fidèle à ses idées puisqu'elle a créé, avec le Centre Social Laennec, l'une des premières unités de ce type dans l'agglomération, équipement qui existe toujours, avec même un projet d'agrandissement et d'embellissement de cette vénérable institution.

Ceci posé, je tiens tout particulièrement à remercier les personnalités qui nous font l'amitié d'être des nôtres aujourd'hui pour aborder l'interrogation fondamentale, sur le plan politique, du positionnement des Centres Sociaux. Ils sont placés à la croisée d'un prolongement d'une politique familiale au plus proche des foyers et d'une insertion ou d'antagonismes. Comme vous le savez, le Comité Régional Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale n'exclut pas dans sa démarche la réflexion sur l'histoire contemporaine. Les Centres Sociaux se prêtent à cet exercice surtout si l'on considère leur nombre important dans notre région.

C'est pour ces raisons, qu'une table ronde clôturera nos travaux.

Deux axes fondamentaux y seront abordés :

Le premier, sur l'intérêt pour une municipalité de mettre en place une structure de ce type compte tenu des populations, de la répartition géographique, de la prégnance des besoins et des réponses déjà apportées par l'infrastructure en place.

Le second axe consistera en une approche de la plus-value sociale qu'apportent les Centres, tant au niveau du plateau technique social et de sa concentration géographique, qu'à celui des équilibres dans la population des quartiers. Une journée donc riche qui ne saurait être complète sans une active participation de chacune et de chacun de vous dans un débat ouvert, c'est tout au moins le vœu que formule le Président du Comité d'Histoire mais aussi le Directeur Général Adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

En ce qui concerne l'articulation proprement dite de nos travaux, Dominique DESSERTINE a préparé une introduction toute particulière et je lui cède volontiers la parole.

Le Président

Lucien JULLIAN

Comité Régional Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale

Sommaire

Pages

Introduction des Rencontres 4

Dominique DESSERTINE,
Ingénieur au CNRS, Université Lyon 2

« L'invention du Centre Social » 11

par **Robert DURAND**, Président-fondateur de l'Association
« Mémoires Vives –Centres Sociaux »

L'œuvre de la Maison sociale : Analyse des représentations et des enjeux à travers le procès de Marie-Jeanne Bassot 15

par **Brigitte BOUQUET**, Professeur titulaire de la Chaire du travail social au CNAM

Centres Sociaux et logiques politiques (1959/1981) 24

par **Laurent BESSE**,
Agrégé d'Histoire et Docteur en histoire contemporaine à l'Université Paris 1

En quête d'histoire : le cas du Centre social de Thizy 33

par **Anne BARRE**, chargée de mission à l'écomusée du Haut Beaujolais

En métropole et outre-mer, le destin original du Centre Social dans le champ des politiques d'action sociale familiale 38

par **Jacqueline ANCELIN**, Ancienne Directrice de l'Action Sociale
à la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Les CLSC seraient-ils le modèle québécois des Centres Sociaux français ? 47

par **Yves HURTUBISE**, Professeur titulaire à l'Ecole de service social de l'Université Laval
au Québec

La table ronde 55

Introduction des « *Rencontres* » par

Dominique DESSERTINE
Ingénieur au CNRS, Université Lyon 2

Je commencerai volontiers cette journée par une interrogation un peu provocante. De quoi allons-nous parler aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'un centre social ? Si pour une part du public présent dans cette salle, militants et professionnels des centres sociaux, responsables de l'action sociale dans les Caisses d'allocations familiales, la question ne se pose pas, elle reste entière pour beaucoup. De petits sondages, sans prétention scientifique, m'ont cependant convaincue que nos concitoyens, même étudiants ou universitaires (ou peut-être parce qu'étudiants ou universitaires…) surtout quand ils sont célibataires ou sans enfants, ont beaucoup de peine à donner une définition du centre social. Son image, comme diraient les publicitaires, n'est pas nette. Aussi au cours de cette journée voudrions-nous contribuer à mieux les faire connaître, non pas dans une perspective militante, ce qui serait ici hors de propos, mais en abordant leur histoire nous voudrions montrer combien elle est au cœur des grands problèmes de l'histoire sociale des cent, cent vingt dernières années, en gros depuis les années 1880. Nous voudrions aussi encourager le développement des études d'histoire sur ce sujet. Les historiens exploiteraient ainsi un filon tout neuf, et leurs travaux enrichiraient peut-être la réflexion de tous ceux, militants et responsables politiques, qui participent à la définition des politiques sociales.

Pour éclaircir les idées des quelques personnes ici qui seraient dans le flou, on peut partir de la première définition générale « historique » disponible, celle qui a été fournie par la Fédération des centres sociaux de France en 1952 dans un rapport à l'ONU : « On entend par centre social une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition, dans un local approprié, un ensemble de services et de réalisations collectives de caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une assistante sociale responsable de la marche générale du centre, qui doit y assurer des permanences régulières et si possible y résider ». On le voit donc : il s'agit d'une institution locale (quartier ou secteur géographique) qui propose des services variés, sociaux mais aussi éducatifs et sanitaires, et qui repose en partie sur un personnel qualifié, l'assistante sociale, cette dernière représentative d'une profession en plein essor au cours de ces années-là. Cette définition met aussi en valeur une des spécificités de l'action des centres sociaux, la collaboration des populations. Cette première définition, dès les lendemains de la seconde guerre mondiale, tend à unifier un ensemble de pratiques sociales diverses, dont les appellations mêmes ont varié selon les fondateurs, les régions, les périodes. Le terme de centre social se généralise alors, faisant suite à « maison familiale », « maison sociale », « résidence sociale », « fraternités », « solidarités» . La notion est encore très empirique dans ces lendemains de la seconde guerre mondiale, et l'appellation est encore loin de faire l'unanimité en dépit de la mise en place depuis 1922 d'une fédération nationale qui avait retenu le terme général de centres sociaux. Précisons aussi que c'est en 1967 que, pour certains, vient se greffer le qualificatif de socioculturel. Si l'on s'en tient aux statistiques, on retrouve cette difficulté d'approche. Celles de la Fédération des centres sociaux de France n'épuisent pas la réalité du phénomène : un centre social sur deux n'y adhère pas. En 2000, 958

centres seulement sur un total estimé à 1800-1850[1] sont rattachés à cette fédération. Les données détenues par les Caisses d'allocations familiales sont une piste plus précieuse puisque depuis 1971 la mise en place d'une procédure d'agrément confère le label « centre social ». Au 31 décembre 1999, ces agréments Caf concernent 1764 équipements[2]. Les centres sociaux n'ont pas pour autant un caractère obligatoire. Les lois de décentralisation de 1986 les ignorent, ils continuent d'appartenir au champ du « recommandé » et donc du facultatif. Si aujourd'hui leurs statuts ont gagné en clarté, on se trouve toujours néanmoins en face d'un objet historique difficile à cerner, à saisir, qui a existé, on l'a rencontré, qui existe encore mais qui est sinon insaisissable, du moins difficile à glisser dans un moule préétabli. D'autant qu'il s'agit d'une structure fragile. En 1960 la fédération nationale déplorait la vulnérabilité des centres sociaux et en 1980 elle organisait même une opération « 1000 centres sociaux en péril[3] ». Nos centres sociaux sont donc des organismes en équilibre précaire et en outre peu répandus. Il faut bien avoir en tête en effet que leur nombre n'excède pas 2 000 aujourd'hui, ce qui peut paraître bien négligeable, pour des structures qui se veulent de proximité, au regard des quelque 36 000 communes que compte notre pays.

Mal définis, fragiles, peu répandus, les centres sociaux ? Oui (La table ronde de cet après-midi pourra reprendre et nuancer ce constat). Alors pourquoi vouloir s'acharner à les étudier ? Parce que leur histoire ne relève que du domaine comptable, qu'elle est chargée de sens, et qu'à travers elle se révèlent quelques grands pans de notre histoire sociale. Enumérons-en quelques-uns.

- L'histoire du travail social. Les fondatrices des premiers centres sont à l'origine des premières écoles de travailleurs sociaux. Autant que les infirmières de la lutte antituberculeuse, évoquées l'an dernier ici même, elles ont participé à l'émergence de la profession d'assistante sociale. On peut faire référence ici au travail déjà ancien sur *La résidence sociale de Levallois-Perret (1896-1936)* dû à Sylvie Fayet-Scribe[4]. Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur ce thème pourtant très important.

- L'histoire de la laïcisation des pratiques catholiques ou plus largement chrétiennes. La mise en place des centres sociaux relève d'une nouvelle manière de pratiquer la charité, que découvrent quelques membres de l'élite au début de la troisième république, soucieuse d'aller au peuple en affichant une « neutralité » adaptée à la modernisation d'une société qui devient laïque[5]. L'inspiration n'est pas seulement d'esprit catholique, le protestantisme avec le christianisme social, crée aussi des structures qui ultérieurement demanderont à être rattachées aux centres sociaux. Il s'agit des solidarités ou des fraternités[6].

- L'histoire des femmes, liée au thème religieux précédent. Avec les centres sociaux, apparaisse une nouvelle génération de femmes charitables qui agissent en célibataires, et qui prennent en quelque sorte le relais des congrégations féminines du XIXe siècle. La filiation est d'autant plus nette qu'il est même arrivé qu'une congrégation se crée même spécialement dans les années 1930 pour ouvrir un centre social[7].

---

[1] DESSERTINE (Dominique), DURAND (Robert), ELOY (Jacques), GARDET (Mathias), MAREC (Yannick), TETARD (Françoise), dir., *Les centres sociaux (1880-1980). Une résolution locale de la question sociale ?*, Lille Presses du Septentrion, à paraître en 2003.

[2] D'après les données que fournira par Madame Ancelin.

[3] DURAND (Robert), *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros, 262 p., p. 147.

[4] Sous-titré *La naissance des centres sociaux en France*, Toulouse, Erès, 1990, 178 p.

[5] BUELTZINGSLOEWEN (Isabelle von) et PELLETIER (Denis*), La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social, (XIXe-XXe siècles*), Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 217 p.

[6] POUJOL (Geneviève), « Les œuvres protestantes, des centres sociaux avant la lettre », in DESSERTINE (D.), DURAND (R.) et alii, ouvrage cité note 1.

[7] GARDET (Mathias), « Quand une congrégation se crée pour fonder son centre social (Melun, 1935) », in DESSERTINE (D.), DURAND (R.) et alii, ouvrage cité note 1.

- L'histoire des élites et de leurs fonctions sociales locales. L'étude des centres sociaux devrait permettre une percée en profondeur, dans les géographies sociales de France, des patronats locaux, souvent investis dans le financement et la tutelle des premiers centres.

- L'histoire d'un certain type de militantisme ouvrier, proche des mouvements chrétiens, de son relais par celui des classes moyennes dans les années des trente glorieuses

- L'histoire de l'éducation populaire. Par les loisirs offerts aux enfants, surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale, ils ont contribué à diffuser auprès d'un public populaire l'accès à la musique, aux arts plastiques ainsi qu'aux sports. Ils prennent un peu la succession des patronages de l'entre-deux-guerres[8].

- L'histoire des politiques sociales, et en ce sens des parallèles seraient à opérer avec d'autres secteurs de cette histoire. L'année prochaine, la journée du Comité régional devrait être consacrée à la mutualité. Les centres sociaux comme la mutualité sont porteurs d'une vision de solidarité entre les classes. Militants des centres sociaux et mutualistes participent d'un même regard sur l'action sociale qui vise à privilégier l'action des hommes à la base et à l'ancrer dans le concret du quotidien, du local, de la proximité des réseaux de solidarité. Tous se méfient des idéologies de lutte des classes. En ce sens cette histoire touche aussi à l'histoire politique.

- Enfin il ne faut pas négliger non plus le fait que cette histoire est internationale. La fédération internationale a préexisté à la fédération nationale. L'origine des settlements est anglaise, leur diffusion est européenne et au-delà elle concerne tout le monde occidental ainsi qu'en témoignent les grandes conférences internationales[9] du mouvement, depuis celle qui s'est tenue à Londres en 1922 en passant par Helsinki en 1968, Vancouver en 1976 (XIIe), ou New York en 1986 (XIVe). Une histoire comparative européenne sinon mondiale serait donc envisageable, permettant de saisir les similitudes et les oppositions des sensibilités nationales.

Voilà donc une histoire riche, qui n'en est qu'à ses débuts. Le pionnier dans ce domaine est Robert Durand, auteur en 1996 d'une *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, parue en 1996 aux éditions Syros. Dans la foulée, il a été aussi à l'origine, avec Françoise Tétard, que certains d'entre vous connaissent bien et quelques autres historiens ou responsables de fédérations de centres sociaux, de l'association Mémoires Vives-Centres sociaux. Celle-ci a organisé en 2001, il y a deux ans à Roubaix au Centre des Archives du monde du travail, le premier colloque d'histoire des centres sociaux, dont la publication des actes est prévue pour cette année. Paul Maguin, Président de cette association, vous dira ce soir l'originalité d'un projet désirant faire collaborer à la fois des historiens « savants » et les détenteurs des sources et de la mémoire que sont les militants et les professionnels des centres sociaux.

Dans cette histoire riche, mais très largement méconnue, nous avons choisi aujourd'hui d'insister sur le rôle joué par les centres sociaux dans les politiques urbaines et les politiques familiales.

L'histoire des centres sociaux est en effet liée très intimement à l'histoire urbaine. À la fin du XIXe siècle, la ville est au cœur de la question sociale, autant sinon plus que de la question ouvrière. Les centres sociaux sont créés en partie pour alléger la vie quotidienne des milieux les plus pauvres des grandes villes. En France, ils émergent à Paris. Il est admis que la première expérience française de centre social a été ouverte dans le quartier de Popincourt (XIe arrondissement de Paris) et lancée par le marquis de Beauregard et une jeune fille, Marie Gahéry. Elle a pour objet d'implanter en France le mouvement des « settlements », issu du monde anglo-saxon. Il s'agissait d'aller au peuple, c'est-à-dire d'implanter en milieu urbain

[8] DESSERTINE (Dominique), MARADAN (Bernard), *L'Age d'or des patronages (1919-1939). La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Vaucresson, CNFE-PJJ, 2001, 238 p.

[9] Quelques autres conférences internationales : Rotterdam (XIIIe) en 1982, Berlin (XVe) en 1988.

populaire des éléments désireux de développer le milieu et les forces locales d'entraide et de culture. La nouveauté est là : il ne s'agit plus seulement d'apporter du réconfort moral ou matériel, de distribuer des conseils ou des aumônes, il s'agit d'ouvrir en quartier populaire, en quartier ouvrier, des maisons où chacun côtoiera chacun, où les jeunes filles des classes supérieures découvriront la réalité populaire en partageant la vie des plus pauvres. Il y aura là un noyau de collaboration fraternelle, une tentative de coexistence pacifique. Il s'agit autant d'acculturer les pauvres que de s'acculturer à leur monde. En théorie du moins. Le mouvement s'opère essentiellement autour de jeunes filles de la bonne société, appuyées par des milieux aristocratiques et des membres de la bonne bourgeoisie, de culture chrétienne affirmée. Robert Durand, qui sera le premier à intervenir ce matin, reviendra sur ces premières années de fondation des centres sociaux, sur la première période, des années 1880 au début des années 1920. Il insistera sur ces pionniers qui ont travaillé immergés dans le tissu urbain populaire et sur les projets dont ils sont porteurs. La communication de Brigitte Bouquet, qui suivra, permettra de comprendre combien ce nouveau type d'intervention sur les milieux pauvres à intégrer marque une rupture dans le monde ancien de la charité catholique. Elle nous présentera le procès qui, à la Belle Epoque, oppose une des premières fondatrices de centres sociaux à ses parents et est emblématique de ce nouveau type d'intervention sociale.

Nous nous projetterons ensuite au lendemain de la seconde guerre mondiale car c'est au cours de la période de la reconstruction, que le nombre de centres sociaux explose véritablement. Leur nombre double ou triple en quelque deux décennies, celles des décennies 1960 et 1970. Le centre social a accompagné la croissance urbaine des trente Glorieuses. Pour beaucoup d'aménageurs de la ville, le centre social est l'emblème même de ce monde réconcilié à faire surgir dans la France d'après-guerre. Dans les années 1950, si l'on en croit Madame Ancelin, le Comité technique national, les HBM, les Caf sont favorables à ce qui leur paraît être la base de l'organisation sociale moderne[10].

Je prendrai deux exemples celui du «Comité interprofessionnel du logement » (CIL), conçu par Albert Prouvost dans le Nord[11], qui entreprend en 1947 l'aménagement de groupes d'habitations et prévoit dès le plan masse une maison commune, appelée ensuite maison de l'enfance, qui doit être au cœur de la nouvelle cité, inspiré des « community centers » de Boston (la référence anglo-saxonne est toujours présente). Les huit ensembles résidentiels de Roubaix-Tourcoing construits au début des années 1950 disposaient ainsi de maisons de l'enfance. Prestataires de services mais surtout répondant à la demande d'habitants accédant eux-mêmes à l'analyse de leurs problèmes locaux et à leurs prises en charge, les centres sociaux travaillent, ainsi que le dit Robert Durand, à l'émergence d'une nouvelle citoyenneté urbaine. Les urbanistes de la période, certains d'entre eux, serait-il plus exact de dire, investissent le centre social d'une mission quasiment utopique, être à l'origine d'une communauté d'habitants conviviale et pacifiée.

Aider à la mise en place d'une « cité idéale », le terme n'est pas trop fort, ainsi que peut le montrer notre deuxième exemple pris dans l'agglomération lyonnaise. Vers 1960, celle-ci compte une petite quinzaine de centres sociaux. Mais celui qui ouvre alors à Ménival dans le cadre du premier grand ensemble urbain (3 800 habitants) de la ville de Lyon, illustre tout à fait la mission dont sont alors investis beaucoup de centres sociaux. Il est installé dans une ancienne résidence d'été des archevêques de Lyon, dans un immense amphithéâtre de verdure. Son style néo-Renaissance - il date des années 1830 - tranche sur les barres d'habitation au centre desquelles il se trouve et signale ainsi le rôle central qu'il doit jouer dans l'émergence d'une communauté d'habitants[12]. La croissance urbaine des trente glorieuses a demandé aux centres sociaux d'être les artisans de la mise en place des nouveaux liens de sociabilité, nouveaux parce qu'ils s'établissaient dans des espaces nouvellement habités, mais

[10] ANCELIN (Jacqueline), *L'action sociale familiale et les caisses d'allocations familiales. Un siècle d'histoire*, (1997), Paris, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1988, 758 p., p.198.

[11] ELOY (Jacques), « Les centres sociaux à Roubaix-Tourcoing après guerre : quels liens sociaux ? », in DESSERTINE (D.), DURAND (R.), ouvrage cité note 1.

[12] Ménival n'est habité que par des propriétaires, ce qui démontre que le centre social n'est pas uniquement prévu pour remédier à ce qui ne s'appelle pas encore l'exclusion.

nouveaux aussi parce qu'il était question de faire naître ici des relations de type nouveau, faite d'échanges démocratiques et de vie quotidienne chaleureuse et conviviale. Projet ambitieux, porté par des militants dynamiques. Seule, la multiplication de monographies pourrait dire dans quelle mesure ces projets ont été menés à terme. Il y aurait motif à s'interroger sur les militants, leurs origines et leur aptitude à faire naître l'unanimité dans une société française traversée par de violentes oppositions sociales et politiques. N'oublions que nous sommes dans une période de très forte influence du parti communiste.

La communication de Laurent Besse, qui terminera la matinée, nous permettra de comprendre les liens qu'ont entretenus les centres sociaux avec la vie politique locale et aussi avec d'autres structures, plus ou moins en concurrence, comme les MJC. On pourrait d'ailleurs élargir les comparaisons. L'arrivée au mois de février dernier dans les boîtes aux lettres lyonnaises du beau journal en quadrichromie *La Maison du Rhône,* publié par le Conseil général, qui présente « les maisons du Rhône », (comme des) espaces de proximité, ouverts sur toutes les problématiques de la famille et sur les préoccupations des citoyens» pose la question des filiations, des modèles. La table ronde abordera certainement ce type de questionnement sur les rapports entre toutes ces implantations locales. Ne soyons pas ici impérialistes, le centre social n'épuise pas toute la richesse d'un tissu associatif de solidarité, d'échange et de culture. Il faut toutefois redire qu'il est urbain avant tout : les cartes de Laurent Besse le montreront : les centres sociaux sont pendant longtemps, implantés à l'est d'une ligne Boulogne-Marseille, dans la France de l'Est et du Nord précocement industrialisée. Certes des centres sociaux ruraux se sont aussi développés, dans le cadre de la Mutualité sociale agricole mais ils ne représentent que moins de 10 % du total. Notre structure est liée à la ville et aujourd'hui sans doute plus que jamais. Un signe tend à le prouver, les responsables de projets DSQ sont très souvent d'anciens Directeurs de centres sociaux. Le débat que pourra aborder la table ronde en fin d'après-midi permettra en faisant se rencontrer des élus de mieux situer en quels termes aujourd'hui, dans le cadre de la décentralisation, les centres sociaux participent à la vie urbaine et contribuent à assumer les problèmes des « quartiers ».

Le second thème de la journée est celui de la famille, thème transversal tout aussi prégnant dans l'histoire des centres sociaux que celui de la question urbaine, et qui sera plus largement abordé cet après-midi. Dès les origines, les centres sociaux travaillent non pas pour l'individu, l'homme, le citoyen issu de la Révolution française, mais pour la famille. La famille est l'unité de compte des animateurs des centres sociaux, leur unité de perception, et peut-on dire, leur unité de travail. En 1927 Marie-Jeanne Bassot et Marie Diémer, présentant un rapport sur les centres sociaux[13] écrivaient : « … Le settlement en Angleterre est surtout éducatif, aux Etats-Unis ses préoccupations sont avant tout d'ordre civique. En France, le centre social cherche en premier lieu à être un point d'appui pour la famille ». Il faudrait, notons-le au passage, pouvoir multiplier les échanges internationaux et nous nous réjouissons que M. Hurtubise puisse cet après-midi permettre une mise en perspective des pratiques françaises en analysant le modèle québécois. Ce modèle est beaucoup plus axé sur le sanitaire que les centres sociaux français. L'originalité québécoise serait à mettre en relation avec l'ensemble du système sanitaire. Cette ouverture internationale renvoie donc à des impératifs méthodologiques et engage à ne jamais refermer l'histoire des centres sociaux sur elle-même mais à la resituer dans l'ensemble du contexte économique, social et culturel. En France, l'approche de la question sociale par la famille n'est pas sans rappeler Le Play et les origines confessionnelles des centres sociaux. Marie-Jeanne Bassot, encore elle, déclare à la radio en 1929 : « Le grand but du centre social est d'aider, de renforcer la vie familiale[14] ». Les femmes et les enfants sont les cibles privilégiées de l'intervention. Les femmes sont formées aux travaux de couture, se voient enseigner l'hygiène des bébés, mais évidemment les premiers centres sociaux, ne sont pas susceptibles, vu leur petit nombre, de changer l'état des populations françaises. Ils restent des laboratoires, plus que des structures susceptibles, vu leurs faibles moyens de modifier la situation française. Il ne faudrait pas oublier qu'à côté de ces institutions œuvrent sur l'ensemble du territoire les bureaux de bienfaisance, devenus plus tard les bureaux d'aide sociale, et que l'émergence des centres sociaux est contemporaine des premières lois

[13] Cité par Robert Durand, dans Histoire des centres sociaux, ouvrage cité note 3, p. 58.

[14] Cité par Jacques Eloy (cf. note 11).

d'assistance de la République, loi d'AMG, d'assistance aux vieillards, d'aide aux familles nombreuses, etc. Mais Les centres sociaux ne se posent pas en rivaux de l'action sociale publique, mais en acteurs complémentaires[15].

Leur vocation familialiste s'est affirmée dans le cadre des Caisses de compensation, entre les deux-guerres. Pour en revenir à l'agglomération lyonnaise, il faut signaler que les premiers centres sociaux sont nés de l'initiative du Comité Commun pour l'hygiène de l'enfance[16], désireux d'améliorer l'état sanitaire de la région au lendemain de l'hécatombe de 1914-1918. Cet organisme patronal crée donc des « maisons » pour lutter contre la mortalité infantile et améliorer les conditions de vie des petits enfants. Ces maisons, qui furent la matrice principale[17] des centres sociaux lyonnais seront entièrement financées par les Caisses de compensation jusqu'en 1947 puis par la Caisse d'allocations familiales. Les centres sociaux sont appuyés ou relayés par les mouvements familiaux, et par les secrétariats sociaux du catholicisme social que l'on retrouve très actifs dans la région stéphanoise par exemple, dès le régime de Vichy[18]. La plupart des centres sociaux sont fondés, comme à Roubaix par des associations familiales.

Au lendemain de la guerre, les centres sociaux vont devenir des maillons de la politique familiale par deux biais. D'une part, ils trouvent une certaine reconnaissance dans le cadre de la législation de la sécurité sociale, qui reconnaît la place de l'action sanitaire et sociale des Caisses d'allocations familiales, héritières des Caisses de compensation. D'autre part, du côté de l'Etat, la prise en considération de l'existence des centres sociaux et de leur utilité pour le développement des politiques sociales et familiales est facilitée par les contacts pris, dès l'après-guerre par la Fédération des centres sociaux de France avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population. L'influence du MRP dans ce ministère permet des convergences de vue sur la nécessité du soutien aux familles.

Et nous retombons sur le rapport que je mentionnais au début de mon intervention. En 1952 en réponse à une enquête de l'ONU, est publié à la demande d'Emmanuel Rain, Directeur Général de la Population, un rapport sur les centres sociaux en France. L'existence de ce rapport, rédigé conjointement par Jean-Marie Arnion, Directeur départemental de la population et de l'entraide sociale du Rhône (un grand personnage, un grand serviteur de l'Etat, qui mériterait d'être mieux connu) et par Juliette Mazé, Présidente de la fédération nationale, montre combien cette dernière est devenue un interlocuteur reconnu des instances de décision de l'Etat.

Dans les années 1950 non seulement l'Etat s'informe, mais il commence à s'engager financièrement. Madame Jacqueline Ancelin, ancienne Directrice de l'Action sociale à la Caisse Nationale des Allocations Familiales, reviendra sur cette politique de planification, qui démarre avec le Quatrième plan (1962-1966), programmant le nombre de centres sociaux à créer. Elle insistera, entre autres, sur l'institutionnalisation croissante du statut « centre social » et sur son ancrage sur les Caf. Elle détaillera cette politique de soutien à la famille et montrera comment le centre social s'y intègre. Elle nous permettra aussi une incursion outre-mer dans des régions trop souvent méconnues par la recherche sous nos latitudes. Disons tout de suite ici que les Caisses d'allocations familiales s'impliquent très vite dans les centres sociaux.

---

[15] MAREC (Yannick), « Un creuset des centres sociaux ; la bienfaisance communale urbaine entre le local et le national, des années 1880 à la seconde guerre mondiale », in DESSERTINE (D.), DURAND (R.) et alii, ouvrage cité, note 1.

[16] D'après un rapport intitulé anonyme et non daté (vers 1960) intitulé « Les centres sociaux de la région lyonnaise émanant de la Caisse d'allocations familiales de l'arrondissement de Lyon et déposé au Centre d'archives historiques de la Sécurité sociale (Crahss) à Vénissieux.

[17] La seconde filiation venant de la maison sociale Laennec, dans le quartier de Grange-Blanche, en pleine expansion au cours de l'entre-deux-guerres.

[18] MAGUIN (François), « Solaure : Travail-Famille-Patrie (1942-1946) », in DESSERTINE (D.), DURAND (R.) et alii, ouvrage cité note 1.

Dès 1958, 40 d'entre elles sont devenues gestionnaires de divers établissements sociaux, en tête desquels apparaissent 113 centres sociaux, devançant largement les 25 maisons d'enfants à caractère social et autres crèches[19]. En 1970, la Caf met en place une procédure d'agrément, délivré au niveau national, pour les centres qu'elle ne gère pas directement.

Voilà donc quels seront les grands moments de notre journée. Je ne voudrais pas non plus omettre de signaler l'intervention d'Anne Barre, qui aura le mérite de présenter son expérience concrète d'historienne d'un centre social, celui de Thizy et qui, espérons-le, stimulera le zèle de chercheurs futurs.

Dominique DESSERTINE
Ingénieur au CNRS, Université Lyon 2

[19] ANCELIN (Jacqueline), *L'action sociale familiale…*, ouvrage cité note 10, p. 184.

L'invention du Centre Social (1880/1922)

Robert DURAND
Président Fondateur de l'Association
« Mémoires Vives – Centres Sociaux»

Dans l'ouvrage à paraître tiré des travaux du colloque sur l'histoire des centres sociaux organisé par l'association "Mémoires vives - centres sociaux" à Roubaix, en mars 2001, Françoise TETARD écrit : "L'histoire des centres sociaux démarre institutionnellement et officiellement à partir du moment où il y a une fédération, donnant une visibilité et devenant un lieu de référence, une fédération qui a cherché progressivement à unifier un modèle jusqu'alors très diffus." [1]

Cette fédération, la Fédération des Centres Sociaux de France, naît le 29 mars 1922, au Musée Social, à Paris. Mais elle ne naît pas ex nihilo : les neuf structures qui se reconnaissent et se fédèrent ce jour-là existent depuis un certain temps déjà. La fédération vient couvrir et rendre manifeste une pensée d'action conçue et mise en œuvre par une poignée de pionniers au long des décennies qui ont précédé cette date. Mais jusqu'alors ils étaient dispersés et ils n'étaient pas repérables, identifiables, au milieu des nombreuses œuvres qui virent le jour dans les dernières années du XIXème siècle et les premières du XXème.

Précisément le fait de se regrouper dans une fédération et de la baptiser "fédération des centres sociaux" manifeste qu'ils avaient chacun pour soi inventé ce mode d'action, ou du moins qu'ils trouvent dans le modèle centre social -dont ils vont élaborer ensemble la définition formelle- ce qui est la vérité commune et l'explicitation de ce qu'ils avaient cherché à faire.

Le centre social qui apparaît comme tel en 1922, a donc été inventé sous des dénominations diverses tout au long de l'histoire de ces pionniers. Histoire des Résidences sociales, dont l'origine remonte à 1896 ; Histoire des Oeuvres du Moulin Vert de l'abbé Viollet, dont la première pierre a été la Société du logement ouvrier créée le 15 juillet 1902 ; Histoire des Œuvres de la Croix Saint Simon, nées de l'action de Marie de Miribel dans le quartier de Charonne à partir de l'année 1900 et qui se concrétise le 13 mai 1906 par l'inauguration de la Maison de l'Union, 9 rue de la Croix Saint Simon, dans le XXème arrondissement ; Histoire du Centre de la rue Clavel (Enfance et Famille) - du Bastion 42 (Toute l'enfance en plein air) - de l'Union des Familles, la plus ancienne puisqu'elle est l'histoire de l'œuvre de la Chaussée du Maine fondée par Elise de Pressenssé au lendemain de la Commune ; L'histoire enfin de la Maison pour Tous de la rue Mouffetard née au lendemain de la Grande Guerre.

Il serait trop long de développer chacune de ces histoires, et pas toujours possible de le faire faute de sources repérées. L'une d'entre elles est habituellement reconnue comme la plus significative, et commence à être bien connue. C'est l'histoire qui a son point de départ dans l'action du Marquis Costa de Beauregard et de Marie Gahéry, fondateurs et animateurs de l'Oeuvre Sociale de Popincourt, en 1896. Histoire qui se prolonge dans celle des Maisons Sociales, conçues par Mércédès Le Fer de la Motte, à qui les fondateurs de l'Oeuvre Sociale ont passé la main en 1899.

[1] « Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale » Ouvrage collectif dont la parution est attendue courant 2003.

Enfin, histoire des Résidences Sociales, nom adopté par les survivantes de la crise qui a entraîné en 1909 la dissolution de l'association des Maisons Sociales. Résidences sociales qui apparaissent comme le pivot de la Fédération des centres sociaux en 1922.

Un terme se retrouve dans les trois dénominations utilisées tout au long de cette histoire: celui de « social », et il dit bien à quoi se réfèrent les pionniers du mouvement centre social.

En effet, les centres sociaux sont l'une des inventions qui marquèrent l'émergence du social, dans la seconde moitié du XIXème siècle.

Le social, c'est à la fois :

- un nouveau champ qui se constitue à côté du politique, de l'économique, du culturel et du sanitaire ; un champ qui regroupe, à l'origine, toutes les pratiques et institutions conçues pour tenter de résoudre la question sociale ;
- et c'est le champ d'exercice du travail social, qui apparaît lui aussi à cette époque.

La question sociale, c'est alors la question que pose à la société le caractère inacceptable de la condition des travailleurs salariés de la nouvelle économie, comme le rappelle Robert CASTEL dans son livre "Les métamorphoses de la question sociale" (pp. 316-317) : « (La question sociale) est formulée à partir de la contradiction présente au début de l'industrialisation et mise en scène à travers les descriptions du paupérisme: l'existence de populations placées à la fois au cœur de l'appareil productif, puisqu'elles sont le fer de lance de l'industrialisation, et quasi exclues de la société, désaffiliées par rapport aux normes collectives et aux modes de vie dominants. Comment instaurer une relation forte d'appartenance pour ces populations poussées aux marges par l'industrialisation sauvage? »

Ni l'économie nouvelle, avec ses crises à répétition, ni la politique, avec les échecs successifs des tentatives révolutionnaires, ne se montrent capables de mettre fin à la question sociale. A défaut de la résoudre radicalement, on la décomposa en multiples problèmes et on tenta de la résorber peu à peu par la convergence de réformes partielles. On améliore le statut des salariés dans l'entreprise par le développement du droit social. On consolide le revenu des salariés par le jeu des assurances sociales. On améliore les conditions de vie hors travail des populations ouvrières par le développement du logement social et de l'action sociale.

C'est là que se situe l'émergence du travail social, travail social qui prend le relais des œuvres de la charité et de la philanthropie traditionnelles pour faire face aux nouvelles tâches du social et fait appel pour cela aux nouvelles ressources des sciences humaines et des techniques qu'elles inspirent. L'intervention sociale n'est plus affaire de bons sentiments : elle est affaire d'intelligence éclairée et méthodique, et pour l'exercer, il faut être formé.

Les pionniers du futur centre social s'inscrivent précisément dans le foisonnement des pratiques nouvelles qui marquent ce tournant décisif, dans la mouvance du social en cours de constitution, comme le souligne en particulier le Marquis de Beauregard le 20 décembre 1898: « en nous installant ici et en arborant pour la première fois notre vrai champ d'action, nous avons arboré ce beau nom "d'œuvre sociale" ». Leur vrai champ d'action, c'est le social. Mais le mode d'intervention qu'ils inventent, et qui va caractériser le centre social, tranche sur les autres.

Les autres, dans l'immense majorité des œuvres qui voient le jour, adoptent une approche individuelle, spécialisée, gérée par des institutions extérieures au territoire concerné. Les pionniers du centre social adoptent une démarche collective, globale, fondamentalement endogène et gérée pour cela au plus près des habitants qui doivent en devenir les acteurs principaux.

Pour eux, c'est le "faire société" qui doit être rénové, à partir de la cellule de base de toute société, la famille. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les conditions de vie, d'élever le

niveau de vie, de lutter contre les taudis, l'absence d'hygiène, d'assurer le gardiennage, l'éducation et la socialisation des enfants, le développement culturel des adultes. Il s'agit, comme le disait déjà Marie d'Agout au lendemain de la Révolution de 1848, de réintroduire le monde ouvrier dans le jeu des échanges, des confrontations, des coopérations qui font la société: " (Le prolétaire demande) ... cette part dans les fonctions sociales qui relie dans une vie commune les existences isolées et fait des habitants d'un même pays les citoyens d'une même patrie." [2].

C'est pour cela que le mode d'intervention est à la fois territorial et collectif : pour que tous aient leur part dans les fonctions sociales, intervenants et habitants doivent coopérer dans l'animation et la gestion des activités et services nécessaires à l'amélioration du niveau et des conditions de vie.

Il s'agit donc de développer une dynamique collective qui est aussi une dynamique globale. Les institutions sociales qui interviennent de l'extérieur peuvent isoler tel ou tel problème et se spécialiser dans son traitement, et c'est ce qu'elles font en général. Les habitants, les familles, la collectivité résidente doivent faire face à tous les problèmes, prendre en charge la situation dans sa totalité - et, pour le faire efficacement, le faire de façon cohérente. Le centre social, impliqué avec les habitants, n'est pas seulement polyvalent. Il est ouvert à tous et à tout, globalement.

Ainsi, le mode d'intervention adopté par les pionniers des centres sociaux est un mode d'intervention original. Autre singularité de leur démarche: beaucoup d'œuvres sociales, à cette époque, se réclament encore d'une approche confessionnelle. Il y a des œuvres catholiques, protestantes, juives... Les centres sociaux fédérés font nettement l'option de la laïcité et du pluralisme. C'était le choix en particulier des fondateurs de l'Oeuvre sociale de Popincourt, comme le rappelle en 1898 le marquis de Beauregard s'adressant aux administrateurs: "Vous avez voulu que votre œuvre fût laïque, elle le sera." Apolline de Gourlet, secrétaire de l'association des Maisons sociales et future présidente de la FCSF, le redit en 1904 : « Notre maison est une œuvre de réorganisation sociale, non un foyer de propagande religieuse." L'abbé Viollet fait le même choix pour les œuvres du Moulin Vert, et il en fera la théorie plus tard dans son Petit Guide du Travailleur Social.

Le centre social est laïque. Il est animé par des hommes et des femmes de toutes opinions, qui ne cachent pas leur foi personnelle, mais font le choix de travailler ensemble et de s'adresser à tous les habitants sans distinction.

La question sociale, raison d'être première du centre social, est une question urbaine, et de fait, la plupart des fondateurs de la fédération des centres sociaux sont établis dans les quartiers ouvriers de l'agglomération parisienne. Mais, à la fin de la Grande Guerre, un événement va élargir radicalement le champ d'application du nouveau mode d'intervention. Il s'agit de l'application du mode d'action des settlements américains à l'œuvre de reconstruction des régions dévastées du Nord de la France…

Anne Morgan et Anne Muray Dike, pionnières de cette entreprise, ont fait d'abord partie des volontaires venues en France comme infirmières du "Fonds américain pour les blessés français" (AFFW: American Fund for French Wounded). Mais elles découvrent très vite les problèmes que pose le retour des populations civiles dans les régions libérées de Picardie ravagées par des années de combat. Elles créent une section civile du Fonds pour les blessés et se voient confier par l'armée française l'aide aux populations qui reviennent dans leurs villages de l'Aisne libérés par le repli allemand. Huit femmes volontaires recrutées aux USA se consacrent à ce travail, mais elles doivent bientôt fuir avec les habitants à peine réinstallés devant l'offensive allemande de mars 1918. Elles continuent le travail entrepris auprès des réfugiés. Le 31 mars 1918 la section civile du Fonds pour les blessés devient le CARD (Comité Américain pour les Régions Dévastées) qui reprend le travail de reconstruction dans les régions libérées par la contre-offensive victorieuse des Alliés. On lui confie le travail dans la centaine de

[2] Cf Robert DURAND : "Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté" (Syros 1996) P 19.

villages des cantons de Soissons, Blérancourt, Coucy le Château, Anizy le Château et Vic sur Aisne, où il restera jusqu'en 1923.[3]

Pour ce travail, les volontaires américaines s'inspirent explicitement des pratiques des settlements que certaines ont bien connus chez elles (cf ouvrage cité p 64) :

"Prenant en compte tous les champs de la vie sociale : reconstruction matérielle, remise en culture, aide sanitaire, développement de l'hygiène sociale et de l'éducation, le CARD a bâti un projet global." (id p 32).

"Les Américaines n'étaient plus des inconnues venues d'une terre étrangère, mais des amies, les voisines des villageois parmi lesquelles elles vivaient ».

Tout naturellement, semble-t-il, Anne Muray Dike sera présente à la réunion du Musée Social au cours de laquelle se crée la fédération. Et, à côté des centres urbains, on trouve les foyers ruraux du Secours d'Urgence, cousins français des centres américains du CARD. Cette présence des Américaines en France a contribué à rapprocher les centres sociaux français plus des settlements américains que peut-être du modèle britannique d'origine, Toynbee Hall, auquel se référait initialement le marquis de Beauregard.

Surtout cette expérience, menée dans les zones rurales des régions dévastées, par la guerre, a permis d'élargir définitivement le champ d'application du modèle centre social et donné toute sa portée à cette forme du travail social. Cela achève en quelque sorte l'invention du centre social.

A travers les deux expériences qui furent le cadre et la raison d'être de cette invention, le centre social apparaît comme un dispositif et un mode d'intervention appropriés toutes les fois où, sur un territoire donné, une population se trouve dans un état de marginalité et de carence par rapport à la vie "normale" de l'époque et du pays auxquels elle appartient. Des professionnels et des bénévoles venus d'ailleurs s'établissent (c'est le sens du terme anglais "settlement") au milieu de la population concernée et s'emploient à concevoir les activités et services nécessaires à la remise à niveau de la vie individuelle et collective des habitants, en s'efforçant de susciter leur implication dans la résolution de leurs problèmes, afin de les réinscrire dans les échanges qui font la vie sociale concrète de la société globale à laquelle ils appartiennent.

C'est dans ces situations critiques de carence et de marginalité que le centre social est le mieux à sa place et manifeste toute la pertinence de sa conception.

Mais la suite de son histoire a révélé aussi qu'il peut être un dispositif d'action choisi dans des espaces résidentiels plus "normaux" si l'on souhaite y développer une vie collective solidaire, conviviale, prise en main par les habitants eux-mêmes s'associant pour tirer le meilleur parti de leurs propres ressources et de celles qu'engagent les Pouvoirs Publics. il m'a semblé en particulier que c'est ce type d'usage du centre social dont fait état la lettre d'information de la fédération des centres sociaux du Rhône de février 2003 en commentant l'expérience de "Vivre en Haut Beaujolais", un des derniers centres à adhérer à cette fédération. [4]

Robert DURAND
Président Fondateur de l'Association
« Mémoires Vives – Centres Sociaux»

[3] Pour toute cette histoire, voir "Des Américaines en Picardie. Au service de la France dévastée. 1917 - 1924" (Réunion des Musées Nationaux - Musée national de la coopération Franco-Américaine de Blérancourt. 2002)
[4] Vitalités - n° II, février 2003, pl à 3.

L'œuvre de la Maison Sociale
Analyse des représentations et des enjeux à travers le procès de Marie Jeanne Bassot

Brigitte BOUQUET
Professeur titulaire de la Chaire du travail social au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
et Co-animatrice du réseau histoire du travail social

Mon propos est de porter un regard historique sur les représentations de l'œuvre de la maison sociale lors du procès de Marie Jeanne Bassot contre ses parents. Des exemples illustratifs seront puisés dans les minutes du procès et la presse de l'époque. Il s'agit de voir ce qui est dit de l'œuvre de la maison sociale, ancêtre des centres sociaux.

En première partie, seront rapidement rappelés, d'une part, la genèse de l'œuvre de "La maison sociale", d'autre part, un bref résumé de l'affaire, enfin, un très bref descriptif du déroulement du procès. La seconde partie analysera les principales représentations et enjeux qui se dégagent dans les minutes du procès et dans la presse.

1 – CONTEXTE

La genèse

Procédons à un rappel pour mémoire, permettant de camper le décor, car Roger-Henri Guerrand, Sylvie Fayet-Scribe et Robert Durand l'ont bien montré dans leurs ouvrages.

On sait que le Marquis de Beauregard et Marie Gahery, avaient tenté d'implanter le mouvement des settlement en France, en en créant un dans le quartier de Popincourt et que Marie Gahery est venu demander de l'aide à Mère Mercédes (1862-1933), une religieuse de l'oratoire de St Philippe de Neri. Marie Gahéry, se retire fin 1898, suivie par le marquis de Beauregard (juin 1900). Mère le Fer de la Motte décide de continuer l'œuvre sociale avec la baronne Piérard, son amie d'enfance, qui en prend la présidence ; Apolline de Gourlet est secrétaire de l'association. Elle précise : "*Avoir une maison du peuple sous ma direction dans chacun des arrondissements de Paris devint mon ambition : mon idée fixe. Mais comment faire sans argent et presque sans sujets, pour réaliser mon idée ?*" Elle veut "*donner un enseignement pratique sur les questions sociales aux gens du monde*."

En 1903, à cause des lois sur les congrégations, Mère le Fer de la Motte est relevée de ses obligations et redevient laïque. Elle continue à s'occuper de l'association " La Maison sociale " qui regroupe trois établissements (Menilmontant, Montrouge et Montmartre). En 1905,

s'y ajoutent deux nouvelles maisons sociales, avenue d'Italie et à la Bastille et en 1908, celle de Levallois-Perret, dirigée par Marie-jeanne Bassot et Mathilde Girault.

Mais ce développement est stoppé net par le scandale qu'engendre le procès opposant Marie Jeanne Bassot à ses parents en 1909.

L'affaire

En 1903 : germe du conflit

Depuis quelque temps, MJ Bassot a manifesté à ses parents son désir d'entrer au couvent, et a souhaité faire un essai en allant faire un stage chez les sœurs de la Charité. Mais ses parents l'en ont dissuadée et M J Bassot n'a pas insisté.

Cependant, Marie Jeanne Bassot fait la connaissance de personnes qui connaissent et lui parlent de Mme Le Fer de la Motte. Avec sa mère, elles iront plusieurs fois aux conférences que celle-ci donne dans les salons de la baronne Piérard, dont notamment celle du "devoir social de la femme ". Sa mère en profita pour demander si une jeune fille pourrait venir travailler dans l'œuvre et si tout en travaillant à l'œuvre de la Maison Sociale, elle pourrait se marier, ce qui lui a été assuré. Et une fois tous les quinze jours, M J Bassot va à Montmartre où elle s'occupe pendant quelques heures de petits enfants.

en 1904 : le compromis

Fin mars 1904, MJ Bassot demande à sa mère de recevoir Mme Le Fer de la Motte. Ses parents disent qu'ils admirent cette œuvre. Dès lors, Marie Jeanne Bassot pense devenir résidente.

en 1905 et 1906 : Le démarrage et le développement du conflit

Là, l'admiration des parents s'arrêta. Ils réprouvent l'orientation de leur fille et veulent la dissuader. Désormais ils mettent en cause l'influence de Mme Le Fer de la Motte sur leur fille et notamment sur son "encouragement" à sa vocation religieuse "*Nous voyons son désir d'être religieuse devenir chose décidée pour elle comme idée fixe*".
Les scènes familiales se succèdent à tel point que Marie Jeanne Bassot fuit le domicile. Elle a écrit à ses parents "je *ne vous reverrai que quand vous aurez consenti à la vie que je veux désormais"*
Ses parents demandent à la Sûreté et la Préfecture de police de la rechercher et déposent une plainte au Procureur de la République.

En 1907 : la séquestration

A la demande de ses frères et de ses cousins qui sont allés la voir, puis d'une rencontre avec ses parents quelques mois plus tard, Marie Jeanne Bassot repart pour Nice. Les menaces familiales continuent et elle est retenue à Nice. Devant ce fait, et en raison de l'interception de son courrier et de la tromperie de ses parents, un domestique avertit "la maison sociale" et Marie Jeanne Bassot ; celle-ci s'échappe dans des conditions rocambolesques organisées par Mme Le fer de la Motte, puis revient vers ses parents pour leur annoncer sa ferme intention de vivre comme elle l'entendait.

Depuis ce moment, la séparation a été plus éclatante encore ; la maison sociale l'aide à prendre un avocat, pour la représenter. Elle réclame l'argent qui était à elle : 30 000 F.

Sa famille tente d'obtenir de nombreux renseignements sur la maison sociale. Ils affirment que "*Partout on disait : gardez-vous de ce milieu, il est dangereux entre tous et mystérieux entre tous. Justement mystérieux parce qu'il est dangereux et mauvais"*

Le Général Bassot agit auprès de l'Église, en prenant conseil auprès d'un canoniste - l'abbé Périès-, et va jusqu'à porter à Rome les lettres obtenues auprès d'une ancienne religieuse de l'oratoire de St Philippe de Neri. Pendant tout l'été 1907, sa famille, notamment le fils aîné, continue la vaste campagne de renseignements puis de dénigrement. Ils arrivent à convaincre deux autres familles de résidentes - les familles Girault et Reilly - de s'allier avec eux dans un procès contre la maison sociale. Ces trois familles sont parties plaignantes pour infraction à la loi de 1901.

en 1908 : L'enlèvement

Au début de l'année 1908, M. J Bassot est à la résidence de Levallois-Perret. La pression exercée envers elle se fait plus violente. En effet, désespérée, Mme Bassot se décide à faire faire un certificat indiquant par un médecin Suisse que Marie-Jeanne est " *atteinte de débilité mentale constituant de l'imbécillité avec certaines facultés mentales très développées tandis que d'autres sont atrophiées* " et qu'elle a besoin d'être soignée.

En février 1908, un de ses frères accompagné de trois personnes tente de l'enlever à Levallois. Mais il échoue parce que Marie Jeanne Bassot a ameuté l'entourage. Il s'est retrouvé au commissariat puis a été relâché. Ce n'est que partie remise. Le 25 juillet de la même année, Marie-Jeanne est enlevée au sortir de la messe à l'église de Rueil, enlèvement perpétré par sa mère elle-même, assistée de son fils, de deux infirmiers et d'un ancien agent de la Sûreté, dans le but de l'interner dans une clinique en Suisse. Au cours du voyage, pendant une panne, elle s'échappe de la voiture pour demander à un paysan d'avertir son avocat, ce qui fut fait. Après la continuation du voyage par le train et son arrivée à Genève, le médecin chef de la clinique " Bel Air " l'entendit, prit peur devant le déchaînement de la presse française et remit la jeune fille en liberté.

Marie-Jeanne décide d'intenter un procès et son avocat dépose une plainte pour séquestration arbitraire. Malgré de nombreuses tractations, la plainte est maintenue, et le parquet poursuivit pour violences, devant la 9e chambre correctionnelle de Paris, sa mère et l'ancien policier.

2 - LE PROCES ET LA DISSOLUTION

Le procès se déroule en cinq audiences : les mardis 2, 9, 13, 30 mars, et 6 avril 1909. L'avocat de la générale Bassot est maître Labori, le défenseur de Zola, de Dreyfus et de l'anarchiste Vaillant. Le Défenseur de Marie Jeanne Bassot est Maître Clunet, rédacteur des statuts de la Maison sociale. Enfin, celui de l'ancien policier Medard est Maître Sadoul.

34 témoins ont déposé en faveur de Marie Jeanne Bassot durant les audiences des 2 et 9 mars, ne tarissant pas d'éloges sur elle et sur l'œuvre de la Maison sociale. 15 témoins furent cités en faveur de la défense durant les audiences des 9, 13 et 30 mars, et par eux, le procès devient celui de Mme Le Fer de la Motte.

Il y eut plusieurs incidents. Mme Le Fer de la Motte sur qui se portaient toutes les attaques a fait intervenir Maître Bonnet pour attaquer Le Dr Sollier et l'abbé Périès en diffamation mais le tribunal a rejeté cette demande.

De même, Me Labori qui voulait appuyer les déclarations des témoins à charge en voulant verser les pièces de l'autre procès en préparation contre Mme Le Fer De La Motte - suite à la plainte des Bassot, Reilly, Girault-, s'est fait répondre par le substitut : "*Nous ne faisons pas le Procès de Mme Le Fer de La Motte, il viendra à son tour, nous verrons ce jour-là le fond du débat, mais aujourd'hui, ce n'est pas le Procès".*

A la quatrième audience, après la comparution du général, son père, Marie Jeanne écrivit à son avocat, lui faisant part de son émotion "*puisqu'il a affirmé publiquement que je n'étais pas folle*", et parce qu'elle se sentait désormais garantie contre les violences de sa famille. Elle lui demanda de retirer sa plainte" *dont mon cœur filial a tant souffert*" et ne vint plus au procès.

Mais le Ministère Public décida de mener le procès à son terme *"Comme homme, bien volontiers, je me serais associé à la demande d'acquittement. Comme magistrat, je n'en ai pas le droit"*. La plaidoirie de Maître Labori eut lieu le 6 avril. Mme Bassot fut condamnée à 1 franc d'amende avec sursis. Ce procès provoqua un scandale, une foule nombreuse s'y pressa et les journaux le relatèrent abondamment…

Les arguments du procès

Les principaux arguments ont été les suivants :

- ***l'état mental de M J Bassot.*** Le certificat médical fait état d'imbécillité avec quelques facultés, et parle de faiblesse de la volonté ;
- ***les mauvaises mœurs,*** le milieu immoral, malsain. le fait de recevoir des jeunes gens ;
- ***une congrégation reconstituée clandestinement.*** L'argument fort s'est appuyé sur ce que certaines des résidentes ont formulé l'acte de donation aux Maisons Sociales dans les termes suivants : "Au Sacré-cœur de Jésus. Vous n'avez plus voulu d'holocauste ni de victimes, mais je vous dis à Vous ce que vous avez dit à votre Père : Me voici, faites en moi et de moi tout ce qu'il vous plaira. Je m'offre tout entière en toutes choses à l'action de Votre grâce. Accordez-moi seulement d'y être absolument fidèle aujourd'hui et tout le cours de ma vie… aussi profondément que Vous avez accompli celle de votre Père, accomplissez la Vous-même" ;
- ***Une secte.*** le Général Bassot parle de **"***L'étendue du mal, ce détraquement qui fait que ma fille s'est donnée à cette femme ; elle lui a donné sa volonté, elle l'a disciplinée, suggestionnée, elle l'a envoûtée d'une façon abominable".* De même Mme Bassot affirme que "*Cette femme a tout de suite captivé mon enfant".* En outre, une ancienne religieuse a témoigné au procès que Mme Le Fer de la Motte et ses œuvres n'étaient qu'un moyen pour s'attirer une renommée et gagner de l'argent ;
- ***déformation hérétique.*** L'abbé Peries qui a fait publiquement état de lettres de Mme le Fer de la Motte lorsqu'elle était religieuse, a jugé que "*nous trouvons dans les lettres de Melle Le Fer de la Motte cette prétention épouvantable qu'elle est le Christ, que le Christ et elle ne font qu'un ( ). Jésus Christ n'est que le commencement, c'est Melle le Fer de La Motte qui est le complément*" ;
- ***la séquestration.*** le substitut "*estime, en effet, qu'une violence a été exercée sur la personne et sur la liberté de Mlle Bassot. Abandonner la prévention serait l'exposer dans l'avenir à ce que semblables faits se reproduisissent".*

La dissolution

Le discrédit est donc jeté sur les maisons sociales qui ne reçoivent plus assez de dons pour vivre. Le 19 octobre 1909, le comité directeur prononce la dissolution de l'association et la fermeture des maisons. Mme Le Fer se réfugie en Bretagne, au manoir du Ris et gardera une influence essentiellement religieuse sur ses compagnes. Deux maisons sociales seulement survivent à la crise : celle de Montmartre et celle de Levallois-Perret où Marie-Jeanne Bassot et Mathilde Girault reviennent en 1910. M J Bassot n'a plus jamais parlé de cette histoire qui l'avait

beaucoup affectée. Elle a conseillé en confidence à celle qui allait lui succéder plus tard, qu'il valait mieux ne jamais partir de chez ses parents avant qu'ils soient décédés.

3 - REPRÉSENTATIONS ET ENJEUX

Il faut d'abord mentionner que toute cette affaire a été aussi une affaire de deux personnalités, blessées dans leur orgueil. Il s'agit en quelque sorte d'un duel entre le Général Bassot et Mme le Fer de La Motte. Si le Général Bassot avait signé son consentement pour sa fille, il n'y aurait pas eu de procès.

Les moyens n'ont pas toujours été honnêtes et il y a eu des "Coups Bas" de part et d'autre. Plusieurs témoignages sont un peu suspects.

Au-delà de l'aspect rocambolesque de l'affaire et de la querelle familiale, les débats du procès sont porteurs de représentations et d'enjeux reflétant les questions de société de l'époque. Ces enjeux vont par paires :

- Enjeu de l'autorité parentale contre l'enjeu de liberté et de l'émancipation féminine ;
- Enjeu de laïcité contre la confessionnalité. Enjeu du catholicisme "moderniste" contre le catholicisme traditionnel ;
- Enjeu de l'apparition de nouvelles conceptions et nouvelles formes d'interventions sociales contre une conception traditionnelle de la charité.

Nous reprenons ici une partie de la communication que nous avons faite au colloque de l'histoire des centres sociaux à Roubaix il y a deux ans et dont les actes ne sont pas encore parus à ce jour.

Enjeu de l'autorité parentale

Une jeune femme majeure peut-elle faire un choix de vie contre la volonté de ses parents ? Pour comprendre cet enjeu, il faut d'abord resituer le milieu social et familial et la condition faite aux filles de la bourgeoisie.

Le Général Jean-Antonin Léon Bassot (1841-1917) est célèbre. Polytechnicien, Directeur du service géographique de l'armée depuis 1898, nommé ensuite Directeur de l'observatoire à Nice, membre de l'académie des sciences… ; il a soixante-sept ans au moment du procès. Sa femme née Henriette Droz est âgée de soixante ans. Marie Jeanne Bassot (21-2-1876 / 13-12-1935) a 32 ans.

D'une fratrie de cinq enfants, elle est la dernière fille et, de ce fait, doit soigner ses vieux parents malades. Sans compter qu'elle a une mère qui semble assez possessive et un père qui parait assez jaloux. Cela se dégage nettement de leurs propos lors du procès "*Ma fille, c'est ma passion*" dit Mme Bassot. Marie Jeanne, tout en ayant une très grande tendresse vis-à-vis de ses parents, a souligné également dans des confidences à un témoin, cette jalousie possessive de leur part. Ils n'admettent pas que leur fille échappe à leur contrôle. Lorsque leur fille leur a annoncé qu'elle pensait avoir la vocation religieuse, le Général a été voir le prêtre qui la conseillait et lui a manifesté son fort mécontentement "*moi qui vous ai confié ma fille, moi qui m'en remets à vous, vous allez me la prendre ainsi et la détourner de ses devoirs vis-à-vis de sa famille* ". De plus, ses parents considèrent leur fille comme très influençable et ont été confortés en cela par l'abbé Peries qui la pense sous l'autorité "*extraordinaire*" de Mme Le Fer de la Motte. Il parle même de *"masochisme"* de la part de toutes celles qui la suivent.

Ainsi, aux yeux des parents Bassot, Marie Jeanne doit mener la vie d'une jeune fille de son milieu, soumise, dans l'attente du mariage. S'ils étaient d'accord pour qu'elle s'occupe des autres quelques heures par semaine à l'œuvre de la Maison sociale (elle a alors 28 ans), ils refusent de donner leur accord à sa demande pour entrer au couvent et supportent encore

moins qu'elle devienne résidente, dans ce qu'ils croient être une congrégation cachée et dévoyée qui mène *" une vie de vice et de mensonge "* selon l'expression de Mme Bassot, notamment parce que des jeunes gens vont dans les maisons sociales et qu'il y aurait des mœurs *"singulières"*. Il y a une chose que je ne peux pas admettre dit le Général Bassot "*c'est que vous soyez à la Maison sociale jeunes gens et jeunes filles ensemble, que vous ayez des conférences, que vous ayez des thés que vous prolongez très tard, jusqu'à dix heures du soir*". "Ce qui a été entièrement approuvé par l'Abbé Peries "*Nous avons trouvé à l'entour d'elle le même jeune homme qui fréquentait sa maison précédemment. Eh bien, je dis qu'il y a là pour des parents une raison très grave de ne pas laisser leur fille dans un milieu comme celui-là "* et il ajoutera que c'est aussi son devoir de citoyen que de dénoncer cela. Il affirmera qu'il est "*des circonstances telles qu'il semble que pour accomplir un devoir, on soit obligé de passer à coté des lois*"

L'enlèvement et l'internement de leur fille pourtant majeure est l'aboutissement de la conviction des parents Bassot, conviction soutenue par d'autres, qu'ils ont la responsabilité et le devoir parental d'intervenir même par contrainte. L'abbé Peries n'estime-t-il pas que "*les parents ont le droit de dire : Par tous les moyens possibles, il faut soustraire notre fille à cette influence funeste*".

Mais c'est bien aussi le moyen utilisé qui cause la désapprobation. Les médecins français avaient dit qu'ils ne pouvaient rien faire mais l'un d'eux avait conseillé la Suisse Comme l'illustrent les propos d'un témoin "*Il est terrible de penser que nous sommes tous à la merci de pareils certificats en passant la frontière, car enfin si on est encore protégé par la justice française qui peut encore réparer des erreurs judiciaires, il n'en est pas de même de pareils certificats qui peuvent nous faire enfermer dans des maisons de santé*".

Enjeu de la liberté et de l'émancipation féminine

L'analyse de cet enjeu est à faire, d'une part, en ne perdant pas de vue le statut de la femme à cette époque et, d'autre part, en examinant la volonté et les actes de Marie Jeanne Bassot.

Celle-ci exprime nettement qu'à son âge, elle a le droit de mener la vie de son choix "*de façon utile*" dit-elle. Elle explique qu'elle a longuement mûri sa décision et attendu avant d'entrer à la Maison sociale parce qu'elle pressentait la lutte de sa famille. Tout en gardant une très grande affection pour ses parents, elle estime avoir fait toutes les concessions possibles mais qu'elle ne doit pas céder, malgré un harcèlement continuel, sa séquestration à Nice et en final son enlèvement pour être internée à Genève. Elle "*considère qu'elle a fait usage de sa liberté*".

On peut donc dire que Marie Jeanne Bassot a une pensée bien à elle et a fait un choix de mode de vie à l'opposé du milieu social dont elle est issue… Sa décision de ne plus vouloir régler en famille cette querelle de plus en plus violente et de porter l'affaire de son enlèvement sur la place publique, est hautement révolutionnaire pour son temps. Le jugement lui donne raison en précisant bien que la Générale n'avait *"pas le droit d'employer la violence à l'égard de sa fille majeure pour la détourner de la voie qu'elle voulait suivre*".

Comme le dit R H Guerrand, ces deux enjeux montrent bien un conflit de générations et de mentalités à l'intérieur d'une même classe sociale et d'une même famille spirituelle.

Enjeu de laïcité contre la confessionnalité.

Il faut avoir à l'esprit que le procès se situe dans le contexte de la polémique des laïcs contre les cléricaux. D'une part, il y a eu la dissolution des congrégations en 1903 et d'autre part la séparation de l'Église et de l'État en 1905.

Si Maître Labori, franc-maçon anticlérical, est intéressé par ce procès, c'est parce qu'il considère l'œuvre comme une congrégation clandestine reconstituée. Ce ne sont pas les maisons sociales qu'il attaque mais Madame Le Fer de la Motte parce qu'elle est une ancienne religieuse, mère supérieure à l'oratoire de St Philippe de Neri, congrégation dissoute.

Il laisse entendre que Mme Le Fer de la Motte, dans la Maison Sociale, poursuit *"l'œuvre qu'elle n'a pas poursuivie dans une congrégation régulière"* et se demande si *"elle n'a pas l'occasion et la volonté de donner à celles qu'elle appelle ses filles un enseignement religieux ?*"

Il s'appuie sur le témoignage de l'abbé Peries qui dit de Mme Le Fer de La Motte que "*Cette personne qui prétend n'être à la tête que d'une œuvre laïque, affectait en tout (...) le rôle d'une supérieure religieuse (...*). *Cette femme s'est sécularisée avant le moment où les lois de sécularisation avaient à s'appliquer d'une façon effective, et elle a repris depuis, derrière une façade qui se présente comme très honorable (...) ce qu'elle avait fait précédemment et le corps des personnes qu'elle avait autour d'elle autrefois, revêtues d'un habit religieux quelconque, s'est retrouvé constitué là*". Il parle même de "*mascarade de couvent"* et en est offusqué.

Il y a d'ailleurs eu des perquisitions chez Mme le Fer de La Motte dans l'autre instruction, ce qui ne peut que renforcer la suspicion envers elle. Le journal *l'Humanité* du 3 mars 1909 titre dans sa seconde page "*une grosse affaire. Un enlèvement. les Mystères du couvent"* et compare ce procès à une réédition modernisée de la religieuse de Diderot. Et un des dessins de l'Assiette au beurre montrera un serpent à 6 têtes sortant de la basilique de Rome face à un petit homme qui tient une hache ensanglantée sur laquelle est inscrite "loi sur les congrégations" et le commentaire est "*la bête n'est pas morte"*. Il faut dire qu'au cours de ce procès, on a mentionné que certaines résidentes ont formulé un acte de donation religieux et on a lu cet acte.

Enjeu du catholicisme "moderniste" contre le catholicisme traditionnel

Au début du XXe Siècle, il y a affrontement entre un courant ouvert sur la modernité et l'engagement social contre l'église catholique romaine arc-boutée sur un corps de doctrine et sur des traditions de charité traditionnelle, un affrontement "entre un passé depuis longtemps fixé, avec un présent qui a trouvé ailleurs les sources vives de son inspiration" (E Poulat). Tout ce débat interne au procès est à resituer dans la crise qui sévissait depuis plusieurs années et dont 1907 a vu deux coups portés par Rome, dont l'encyclique *Pascendi* où Pie X condamne les effets des doctrines modernistes et qui aboutira le 25 août 1910 à une lettre aux archevêques et évêques de France condamnant formellement "le modernisme social", leur demandant un serment antimoderniste. Par la suite, de nombreuses condamnations eurent lieu, dont celle du Sillon.

Les maisons sociales ont une conception qui choque le catholicisme traditionnel. Leur aspect laïque, leur ouverture au monde, la façon moderne de vivre sans être prisonnier des convenances (on dit qu'on y reçoit des jeunes hommes) provoque la dénonciation de mœurs immorales. Plus, Mme Bassot dénonce l'emprise Mme Le Fer de la Motte sur les auxiliaires des maisons sociales comme hautement suspecte, parle à un certain moment de secte, évoquant maintes fois au cours du procès l'ouvrage d'Alphonse Daudet intitulé *l'Évangéliste*. Enfin, il y a l'affaire des lettres que Mme Le Fer de la Motte envoyait à une des sœurs lorsqu'elle était Mère supérieure ou que Marie Jeanne Bassot lui écrivait de Nice et dont certaines ont été lues au procès. On dénoncera *"le mysticisme sensuel"*. Un médecin témoin parlera même d'"*érotomanie qui se cachait sous le masque de mysticisme*". Les journaux en sont choqués. Quant au Général Bassot, aidé par l'abbé Péries, théologien, il avait porté plainte à Rome et parlera d'hérétisme.

En effet, l'Abbé Peries, canoniste, accuse fermement Mme le Fer de La Motte. D'une part, il trouve étrange qu'elle ait fait un noviciat "*en dehors des règles qui sont prescrites par*

l'Église", qu'elle soit devenue très rapidement supérieure et fondatrice d'une nouvelle maison religieuse et ajoute qu'elle exerçait sur les personnes qui l'entouraient "*une emprise extraordinaire que n'admettent pas les règles religieuses* ". Il dénonce : *"Elle se permettait un certain ministère masculin*". et parle de "*cette exagération de la direction de la part d'une femme*" qui n'a pas le droit "de donner une direction spirituelle, ce qui est le rôle du prêtre" Il lui est donc apparu de son devoir comme prêtre d'avertir "*du danger qu'il y avait à ce que de pareils faits puissent arriver à la connaissance du public et être supposés tolérés par l'Église*". D'autre part, il trouve dans les lettres de Mme Le Fer de la Motte "*cette prétention épouvantable qu'elle est le Christ, que le Christ et elle ne font qu'un",* ce qu'il considère comme un blasphème d'autant plus qu'il retrouve cette pensée dans plusieurs des 45 lettres de M. J Bassot interceptées par ses parents.

C'est pourquoi le réquisitoire du procès sera très modéré : "*La lecture de ces lettres, parfois d'une compréhension difficile, explique que la famille Bassot ait pu concevoir des craintes sur la nature de l'étrangeté de sentiments qui y étaient exprimés et ait redouté l'influence qui pouvait être néfaste, exercée sur Mademoiselle Bassot par l'ex-oratorienne Mademoiselle Le Fer de La Motte".* Le jugement parle des circonstances spéciales et particulières de la cause qui font "*qu'il y a lieu de faire à la dame Bassot l'application la plus modérée de la loi, mitigée par la loi de sursis"*

Enjeu de l'apparition de nouvelles conceptions et formes de l'intervention sociale.

Les nombreux témoins nous apportent des éclairages intéressants sur les maisons sociales et les termes employés sont élogieux. Même les témoins de la défense tout comme le Général Bassot reconnaissent qu'ils n'ont rien à dire contre la Maison sociale, seulement contre une personne, Mme Le Fer de la Motte.

Quelle est la filiation de la Maison sociale ? Mme Le Fer de La Motte précise que "*La Maison Sociale est quelque chose qui ressemblerait aux settlements d'Angleterre et d'Amérique et à la Maison du Peuple belge"* mais affirme que *"au lieu d'être administrative ou simplement secourable, comme ces deux institutions, elle a plus de cœur, parce que nous sommes en France, et qu'en France, il faut se souvenir de nos traditions familiales.*

Conception de la famille.

L'œuvre considère toute l'importance de la famille pour la société. La maison sociale vise *"la famille agrandie, la famille aidée et secourue"*. Mais pour ce faire, encore faut-il donner l'exemple. Aussi "*c'est pourquoi les résidentes de la Maison Sociale sont en général des modèles de piété filiale (...) Elles ne sauraient venir au secours des familles pauvres et leur apporter l'appui moral qu'elles leur apportent si elles ne possédaient au fond les qualités de cœur et si elles n'avaient surtout cette idée foncière de la famille"*

Nouvelles formes de l'intervention sociale.

Lors du procès, on rappelle ses statuts d'association 1901, laïque, et ses objectifs. Parmi ceux-ci on parle de *"l'éducation et de l'assistance sociale"* et qu'on veut favoriser *"toutes les branches de l'assistance et de la Mutualité".* La baronne Pierard la caractérise *"d'œuvre d'assistance familiale et ouvrière".*

On y apprend que la maison sociale est administrée par un comité dont Mme le Fer de la Motte est la secrétaire générale en même temps que la directrice. Il y a 12 000 adhérents, 200 auxiliaires et 18 résidentes. Il est intéressant de noter que l'abbé Periés estime que *"Il y a des personnes fort honorables dans la Maison Sociale",* mais fustige celles qu'il estime être des religieuses avec Mme Le Fer de La Motte et qu'il appelle *"la bande".*

Les activités concernent les garderies d'enfants, les patronages, l'aide aux devoirs, des consultations de santé, des cours d'instruction ménagère, des visites, des démarches, des cours variés comme de solfège, de couture, l'animation de cercles, etc. Il y a aussi l'abri temporaire pour les enfants des faubourgs dont les mères sont hospitalisées, un sanatorium pour enfants à Salies de Béarn, une école ménagère à Bolbec, une blanchisserie à Clichy, un orphelinat à Saint Servan, etc. Dans ce foisonnement, sont entremêlées les œuvres de Mme Le Fer de La Motte du temps où elle était religieuse et les activités de l'œuvre de la Maison sociale.

Au fil des témoignages, on découvre par bribes la vie des auxiliaires, femmes du monde qui consacrent quelques heures de leur temps par semaine à des activités des maisons sociales. L'été, elles peuvent accompagner les résidentes pour s'occuper avec elles des colonies de vacances…

Les résidentes quant à elles dirigent les six maisons sociales reparties dans 6 quartiers de Paris, et y habitent de façon permanente. On y apprend qu'elles sont pour un certain nombre filles d'officiers. Leur vie est très fatigante, bien remplie. Une fois par semaine les résidentes se retrouvent à Neuilly, le mercredi, autour de Mme Le Fer de la Motte qui cependant s'absente souvent de Paris. A la fin des vacances, elles se retrouvent toutes quelque temps à Bolbec pour préparer l'année suivante.

Alors s'impose la conception novatrice pour l'époque de l'œuvre sociale, œuvre d'éducation populaire, œuvre qui cherche à "faire l'individu parfait" dit Mme Le Fer de La motte. La maison sociale est définie par un témoin comme "une école de bonté et de bonheur". L'éducation promotionnelle, le travail collectif y sont pratiqués. Mais surtout, caractéristique particulière, l'immersion, la proximité, le "travail au milieu du peuple pour le peuple" provoquent soit l'admiration, soit au contraire une méfiance. Certains témoins parlent de "pénétration des classes", d'autres de "fusion des classes" ou encore "d'union fraternelle "ou plus simplement "d'être tout à ce peuple qu'elles veulent servir".

En somme, indépendamment de l'affaire, ce qui se faisait dans les Maisons sociales avait un but social, un but moral, un but familial, un but pédagogique, un but économique…

POUR CONCLURE

Le procès montre relativement bien les représentations opposées entre ce qu'un certain milieu attendait, voire acceptait d'une "œuvre sociale" ; et ce que d'autres voyaient comme une conception moderniste, percevaient comme un changement progressiste. Un témoin, le sénateur Goirand, dira : "ces dames ont réalisé ce que souvent j'avais constaté comme une lacune de nos institutions civiles (...) dans la voie de la bienfaisance"

Brigitte BOUQUET
Professeur titulaire de la Chaire du travail social
au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
et Co-animatrice du réseau histoire du travail social

Centres sociaux et logiques politiques : le local à l'épreuve 1959-1981

Laurent BESSE
Agrégé d'histoire, doctorant à l'université de Paris 1

Depuis l'après-guerre, les Centres sociaux se sont développés dans l'ensemble du territoire en privilégiant les zones urbaines et particulièrement les quartiers ouvriers. A la différence d'autres formes de l'action sociale, ces centres ont toujours conçu leur action en fonction d'un espace donné et cette tendance est allée en se renforçant jusqu'à nos jours. La notion même de « centre » implique une forme de rapport à l'espace qu'il convient d'examiner sous deux aspects complémentaires. Le premier relève de l'espace politique et du rapport avec l'échelon politique et administratif élémentaire qu'est la commune en France. Les Centres sociaux, depuis qu'ils ne dépendent plus de l'initiative privée reçoivent des financements publics et doivent donc nouer des relations avec des partenaires publics, qui sont parfois même à l'origine des centres. C'est en prenant en compte cette dimension que nous envisagerons, dans un premier temps l'implantation des Centres sociaux à l'échelle du territoire français, en privilégiant le niveau communal. Le second aspect qui sera étudié ici relève de l'espace physique, de l'espace de vie et de l'espace vécu : c'est le « voisinage », notion mise en avant par les responsables des centres à la fin du XIXème siècle et au début du XXème. Nous essaierons de déterminer ce que révèle ce type de rapport à l'espace, sur le plan politique, entendu ici dans son sens le plus large du terme, celui de gestion de la cité.

Afin de mieux faire apparaître les spécificités du Centre social dans ce double rapport à l'espace, une comparaison avec les Maisons des jeunes et de la culture se révèle utile. Elle permet en accentuant les spécificités de chacun de deux équipements, de mieux faire ressortir les traits saillants de chacun. En dépit de certaines ressemblances dans le fonctionnement ou le type d'activités proposées, ces deux équipements présentent, en effet, des différences extrêmement marquées dans leur rapport à l'espace local, en particulier à l'espace politique. Ce parallèle avec les MJC a d'autant plus de valeur que Centres sociaux et Maisons des jeunes et de la culture se sont trouvés dans une situation de concurrence objective au sein des espaces urbains, à partir des années soixante-dix.

Aucun des deux types d'équipements étudiés ici n'est né à la fin des années cinquante, mais tous les deux ont connu à partir de cette époque une forte croissante, dans le contexte d'urbanisation accélérée que connaissait alors la France, en particulier avec la construction des grands ensembles. La période qui est étudiée ici a vu se mettre en place les équipements, qui quadrillent les villes et qui servent encore de point d'appui pour les actions de nos jours, même si l'usage de ces équipements a changé[1]. Si l'espace de vie, l'espace vécu se transforment selon des rythmes propres, qui se prêtent mal à des délimitations précises, l'espace politique communal est lui en partie déterminé par le rythme des élections municipales. C'est pourquoi l'étude commence en 1959, année d'élections municipales et s'achève en 1981 soit, quatre ans après les élections municipales de mars 1977, qui ont été marquées par des transformations importantes, avec la victoire de nombreuses listes d'union de la gauche. Il est possible de faire à cette date le point sur l'implantation des centres.

[1] Jean Pierre Augustin, « La mise en équipements et les difficultés de fonctionnement des foyers et maisons de jeunes : l'exemple de l'agglomération bordelaise (1963-1977) » in Geneviève Poujol (dir), *Education populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan, coll. Débats jeunesses, Paris, 2000, p. 78-79.

1 - L'IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX

Cette première partie reprend et condense certains éléments d'un travail qui est publié par ailleurs. Tous les aspects méthodologiques et statistiques, nécessairement arides, ont été réduits au plus strict nécessaire[2]. Nous sommes prêts à apporter toutes les précisions nécessaires dans la discussion qui suivra cet exposé, si des participants le souhaitent.

Géographie des Centres sociaux : fin des années 50-1981

Globalement le nombre des Centres sociaux affiliés a presque quadruplé entre 1959 et 1981, passant d'environ 180 à 705 en septembre 1981[3]. Cet accroissement des centres s'est accompagné de leur généralisation à l'ensemble du territoire. A la fin des années cinquante, ils étaient presque tous concentrés au nord d'une ligne Marseille Le Havre[4], la seule exception étant constituée par les centres bordelais et par celui de Mourenx Ville Nouvelle qui ouvrait à l'initiative de la SCIC. Cette géographie correspondait à celle des centres urbains de la France industrielle, avec en premier lieu l'agglomération parisienne, ainsi que Lille, Lyon, Marseille. On peut remarquer aussi que les zones de fortes densités en centres correspondaient approximativement aussi aux foyers du christianisme social en France et l'on notait l'importance du Nord, de la région de Mulhouse, ou encore de Lyon.

Vingt ans plus tard, si certaines des lignes de force de la carte de 1961 n'avaient pas disparu, elles s'étaient quelque peu atténuées. L'Ile de France avait stagné, tandis que le Nord, la région lyonnaise et les Bouches du Rhône avaient vu le nombre de leurs centres continuer à croître. Le fait nouveau était surtout le développement de l'Ouest et dans une moindre mesure du Sud-Ouest. La Bretagne était devenue la région la mieux dotée en centres, suivie de Rhône-Alpes et des Pays de Loire. Dans ces trois régions, le niveau d'équipement des villes de plus de 10 000 habitants atteignait 68% pour la Bretagne, 61,8% pour Rhône-Alpes et encore 46% dans les Pays de Loire.

Cette généralisation des Centres sociaux à l'ensemble du territoire, mais avec des inflexions marquées selon les régions, reflétait-elle un certain affaiblissement de l'identité, des Centres sociaux ou au contraire leur capacité à s'adapter à des contextes différents tout en préservant leur spécificité ? Ce point ne peut-être abordé à ce niveau global d'analyse. Seule la prise en compte des logiques politiques municipales peut éventuellement permettre d'apporter un début de réponse.

L'implantation des Centres sociaux à l'épreuve de la carte politique

Compte tenu des résultats obtenus dans une étude menée à propos de l'implantation des MJC[5], nous pensons que cette étude mérite d'être menée pour les Centres sociaux, dont le développement fut contemporain des MJC. Très schématiquement, la méthode consiste à confronter à diverses dates l'implantation des Centres sociaux affiliés à la Fédération et la couleur politique des villes qui les abritent. Seules les communes de plus de 10 000 habitants

---

[2] Nous nous permettons de renvoyer à notre contribution au colloque de Roubaix, mars 2001, consacré à l'histoire des Centres sociaux, à paraître aux Editions du Septentrion, Presses Universitaires de Lille. Les aspects méthodologiques et statistiques y sont développés.

[3] L'imprécision du premier chiffre vient de ce que la liste que nous avons pu consulter au PAJEP pour 1961 comportait 178 membres, tandis que Robert Durand dans son ouvrage *Histoire des Centres sociaux, du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros, 1996, p. 160 donne le chiffre de 223. La prise en compte des Centres sociaux d'Algérie ne peut suffire à expliquer cette différence.

[4] Cette ligne a longtemps séparé une France industrielle (au Nord de la ligne) d'une France peu industrialisée.

[5] Dans le cadre d'une thèse en cours sous la direction du professeur Antoine Prost à l'Université de Paris 1

ont pu être retenues, car en dessous de ce seuil, l'utilisation d'une typologie devient extrêmement hasardeuse[6].

Les résultats des analyses menées au sujet de l'implantation des centres permettent de dégager les résultats suivants pour la période 1961-1970 correspondant aux élections municipales de 1959 et 1965 :

- Les Centres sociaux étaient légèrement plus implantés dans les municipalités de type centre et divers droite (+3.9% en moyenne sur la période avec une baisse entre 1959 et 1965)

- Ils étaient peu nombreux dans les municipalités SFIO unitaires et en revanche plus nombreux que la moyenne dans les municipalités socialo-centristes, alors nombreuses.

- Les centres étaient peu implantés dans les municipalités communistes de province. Ils l'étaient en revanche davantage que la moyenne dans la banlieue rouge parisienne, ce qui peut apparaître paradoxal. En fait ce paradoxe disparaît si l'on prend la peine d'examiner la nature des centres présents dans ces communes. Il s'agissait soit de centres anciens, d'initiative privée dont l'origine remontait au début du siècle, avant la mise en place de la ceinture rouge, soit de centres édifiés par les organismes constructeurs des grands ensembles. Dans les deux cas, les rapports avec les autorités municipales devaient être fort réduits.

Après les élections de 1971, on notait globalement le maintien des tendances dégagées pour les années soixante avec cependant une augmentation du nombre de centres présents dans les municipalités socialistes et surtout communistes de province. L'examen détaillé révèle qu'il s'agissait généralement de centres implantés dans des municipalités centristes ou divers-droite avant 1971 et conquises par des équipes de gauche en 1971. Compte tenu de l'origine idéologique du « mouvement » des centres sociaux, on peut être tenté, avec une grande prudence, de faire l'hypothèse que les centres ont été d'abord implantés au sein de villes modérées ou centristes et qu'à l'inverse, les municipalités socialistes et surtout communistes sont restées méfiantes vis-à-vis d'une institution qui aurait été perçue comme trop proche d'une mouvance chrétienne.

Les élections municipales de 1977 ont radicalement changé la donne. Elles furent suivies d'une hausse importante des affiliations de Centres sociaux à la FSCF parmi les nouvelles municipalités de gauche, particulièrement les municipalités socialistes[7]. Ainsi les municipalités de gauche élus en 1977 formaient 58,5% du total des municipalités de plus de 10 000 habitants, mais 68,2% de celles qui possédaient des centres nouvellement affiliés entre 1977 et septembre 1981[8].

[6] Nous avons constitué des bases de données à partir des informations données par *Le Monde* après chaque élection municipale. Ont été retenues ici : mars 1959, 1965, 1971 et 1977. D'autres bases ont été constituées à partir des listes des Centres sociaux affiliés à la Fédération des centres sociaux. Ces listes figurent dans les archives déposées par la Fédération au PAJEP (Pôle des Archives de la Jeunesse et de l'Education Populaire) aux Archives du Val de Marne à Créteil.

[7] NB : Ont été regroupées les municipalités purement socialistes et celles d'union de la gauche à majorité socialiste.

[8] Toute l'analyse repose sur une comparaison avec un échantillon-type de communes. cf supra

Essai d'explication

Le glissement des Centres sociaux vers les municipalités de gauche était indiscutable après 1977, et il avait sans doute commencé dès 1971. Il était vraisemblablement lié à une profonde transformation de l'idéologie des centres et surtout de leur fonctionnement, avec une plus grande participation des usagers à la gestion des centres. En parallèle, il est vraisemblable que le rôle joué par de nombreux militants chrétiens au sein du Parti socialiste a contribué à lever certaines préventions vis à vis des Centres sociaux. On ne peut que constater le fort développement des centres dans les villes de l'Ouest, particulièrement en Bretagne dont le basculement vers la gauche était particulièrement net et a été mis en relation avec l'influence des catholiques de gauche. Cependant, à ce niveau de l'analyse, il est difficile d'aller au-delà d'impressions grossières. La comparaison avec les MJC peut alors s'avérer utile pour analyser le phénomène.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture étaient nées à la Libération et ont été regroupées dans une fédération[9]. Celle-ci avait pris en 1948, le nom de FFMJC, Fédération française des maisons des jeunes et de la culture. Les maisons n'avaient connu qu'un développement assez lent jusqu'en 1959 (170 MJC), au moment où Maurice Herzog a soutenu l'expansion des MJC, en finançant en particulier la formation de directeurs permanents. Dans le cadre des plans d'équipements sportifs et socio-éducatifs (1961-1965) et (1966-1970), de nombreux équipements socio-éducatifs ont alors été construits, dont près des deux-tiers ont été confiés à des associations MJC affiliées à la fédération[10]. Celle-ci comptait début 1969, plus de 1000 associations membres, dont environ 300 comportaient un directeur salarié. Une scission intervenue cette année-là a divisé les associations membres en environ 2/3 qui restèrent à la FFMJC de sensibilité de gauche et 1/3 qui rejoignirent l'UNIREG réputée de sensibilité plus modérée[11].

Les élections de mars 1977 ne se sont pas traduites, loin de là par une poussée en faveur des MJC, en dépit de l'image qui leur est attachée d'institutions marquées à gauche. L'UNIREG n'a pas affilié de nouvelles MJC urbaines et en a même perdu au profit de la FFMJC, qui a reçu aussi quelques adhésions de MJC nouvellement créées, mais loin de ce qui était espéré. Le contraste avec la situation de la Fédération des Centres sociaux qui connaissait alors une hausse spectaculaire des affiliations était très net de ce point de vue. Ce fait s'éclaire si l'on prend la peine d'examiner l'implantation des MJC dans l'ensemble des villes de 1959 à 1971: les communes du centre et divers droite ont toujours été beaucoup plus accueillantes pour les MJC que les autres, et cela dans une très forte proportion. Le seule exception à la règle a été la progression des MJC dans les municipalités PCF de province entre 1971 et 1975, qui peut s'expliquer par la montée contemporaine de la mouvance communiste au sein de la FFMJC[12]. Cette influence a incité des municipalités jusqu'alors réticentes à affilier des maisons à cette fédération.

L'essentiel demeure la présence privilégiée des MJC dans des municipalités situées au centre et à droite de l'échiquier politique. Elle s'explique fondamentalement par l'absence d'alternative pour ces municipalités, qui à la différence de leurs homologues communistes et socialistes ne disposaient d'aucune fédération politiquement proche, comme Léo Lagrange ou la mouvance de la Ligue de l'Enseignement. Ces municipalités se sont donc tournées vers une FFMJC soutenue par l'Etat jusqu'en 1966. D'autre part, la croissance des MJC a été extrêmement forte au cours des années soixante. Par la suite, elle a été bien plus faible, surtout

[9] Fondée à Lyon en octobre 1944 à l'initiative de responsables de mouvements de jeunesse, syndicats et d'André Philip, ancien commissaire à l'Intérieur du Comité Français de Libération Nationale.

[10] Estimation effectuée par comparaison entre les documents élaborés dans le cadre des plans d'équipements et des listes d'équipements affiliés à la FFMJC. (thèse en cours)

[11] Il faudrait considérablement nuancer ici car l'UNIREG comportait en Midi-Pyrénées et en Languedoc Roussillon des fédérations qui ne cachaient guère leur sensibilité socialiste.

[12] Celle-ci était surtout liée au poids du syndicat CGT des directeurs de MJC.

en ville, où l'on ne construisait plus guère de maisons de jeunes après 1970. Aussi la carte des MJC a t-elle été figée dans son état des années soixante.

Examinons maintenant la situation de Centres sociaux à la lumière de cet exemple. Ils ont, d'une part, été créés plus progressivement et plus régulièrement : chaque époque a apporté son lot de centres, dont l'implantation reflétait l'état contemporain de la carte politique des villes. D'autre part, les municipalités de gauche ne disposaient pas d'alternative, tant au point de vue de l'équipement de base que de la fédération. On peut supposer que si cela avait été le cas, la situation aurait été toute différente. C'est en effet la concurrence qui marque politiquement les associations. Le cas des fédérations de MJC dans les années soixante-dix le prouve. Si globalement des deux fédérations, l'une penchait nettement à gauche, et l'autre plutôt à droite, celles-ci ne fédéraient des MJC dans des villes d'une seule couleur politique que dans les régions où les deux fédérations étaient en situation de concurrence[13]. C'est donc bien, à l'inverse, l'absence d'alternative et l'implantation plus progressive des centres qui explique en grande partie leur répartition assez homogène parmi des villes de couleur politique variée. L'autre facteur à prendre en compte tient au rapport entretenu par les centres avec leur environnement proche et l'articulation entre cet environnement et le niveau communal et national. Là sont quelques unes des clés qui permettent de mieux comprendre la prise en compte par les centres de la famille et de la ville.

2 - VOISINAGE, QUARTIER, COMMUNE :

L'ESPACE DES CENTRES SOCIAUX

Apolline de Gourlet, une des fondatrices des Centres sociaux, liée tant à la Résidence Sociale de Levallois Perret qu'à la naissance de la fédération des Centres sociaux définissait l'action d'une maison sociale en ces termes : « L'œuvre s'installe dans un quartier pour agir sur le voisinage : son action est avant tout une action de présence, et les résidentes commencent par vivre tout simplement dans le milieu qu'elles aspirent à transformer ; elles sont là comme des voisines, comme de bonnes voisines[14] ». On ne saurait mieux décrire le rapport initial entretenu par les résidences sociales avec leur environnement : l'espace de résidence, de vie, d'interconnaissance est leur domaine d'intervention. On se rappellera aussi que les centres mêlaient étroitement l'espace public et l'espace privé ou domestique : les différents cours donnés par les centres pouvaient, en effet, être donnés chez les habitantes[15]. L'essor postérieur à la Seconde guerre mondiale s'est déroulé dans un contexte différent de cette action philanthropique du début du siècle. Cependant le rapport à l'espace urbain restait toujours aussi déterminant. Les centres se développèrent en effet, dans un cadre nouveau, celui de la mise en place des « équipements urbains », notion présente dès le IIIème Plan, mais qui ne prit forme qu'au cours de la préparation du plan suivant, intitulé de manière nouvelle et significative, « Plan de développement économique et social » (pour les années 1962-1965). Pendant les années de préparation, une commission de l'équipement urbain se pencha sur les équipements destinés à compléter l'habitat[16]. Des grilles d'équipements furent établies[17]. C'est dans ce contexte que

[13] C'était le cas dans la partie occidentale de Rhône-Alpes (académie de Lyon) où UNIREG et FFMJC étaient face à face. En revanche, dans l'académie de Grenoble, la fédération régionale FRAG, réputée de gauche affiliait des MJC principalement dans des municipalités de droite.

[14] Cité par Robert Durand, Histoire des centre sociaux, du voisinage à la citoyenneté, Paris, Syros, 1996, 262p. Apolline de Gourlet (1866-1952) Voir notice in Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *Dictionnaire biographique des militants, de l'éducation populaire à l'action* culturelle, L'Harmattan, Paris, 1996, p.168-169

[15] Jacques Eloy dans sa conclusion du colloque de Roubaix (mars 2001) a rappelé l'importance de la dimension domestique pour les centres sociaux. Actes à paraître aux Presses universitaires du Septentrion.

[16] Selon François Fourquet et Lion Murard, *Les équipements du pouvoir*¸ Recherches, coll. 10-18, UGE, 1976, 318 p., p.238 (note 11) , c'est dans l'introduction célèbre du IVème Plan que figurait, pour la première fois, la notion d'équipement collectif.

furent prises deux circulaires en 1961, l'une élaborée en commun par les ministères de la Construction et de la Santé publique, l'autre par le seul ministère de la Santé[18]. Ces deux circulaires incitaient les aménageurs à construire des centres, dans les nouveaux ensembles résidentiels, mais aussi dans le reste de l'espace urbain. Les centres faisaient partie de l'équipement de proximité. Au même moment, la Ville de Rennes menait en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales une action pionnière avec la création de l'Office socio-culturel. Elle faisait aussi réaliser par le CEDER une importante étude de l'équipement systématique de la commune[19]. Militants associatifs, élus locaux, les responsables des CAF se mobilisaient pour doter, en particulier les nouveaux grands ensembles, des équipements nécessaires pour répondre « aux besoins ».

Indice de l'importance accordée à l'espace, l'époque était aux études de milieux, compris dans une perspective écologique (milieux de vie). Réalisées par des bénévoles ou des professionnels, les études devaient servir à déterminer les grandes lignes pour l'action. L'un des ouvrages, dont le titre Equiper pour animer la vie sociale était en lui-même un programme, présentait les principales étapes de ces études en ces termes. Partant d'une étude du milieu physique (barrières, ruptures, liaisons…), elles devaient ensuite s'intéresser aux clivages sociaux, puis ensuite aux repérages des groupes et des associations, avant « d'engager le dialogue avec les individus et les familles. » Les données rassemblées devaient permettre de déboucher sur un plan pour l'action :

> Avec cet ensemble de repères, on doit pouvoir formuler des hypothèses relativement solides sur les unités de vie sociale, sur les activités et les services à promouvoir et sur les équipements à réaliser . (….) Le moment est alors venu de consolider la délimitation des aires qui, depuis le groupe d'immeubles jusqu'au niveau le plus global de la collectivité, en passant par les sous-quartiers et les quartiers, vont permettre de jalonner la vie sociale et de situer les différents types d'équipements.[20]

On notera la spatialisation du discours qui témoignait d'une époque : en mettant en valeur les « besoins manifestes » et en « faisant émerger les besoins latents [21]», en prenant aussi en compte les groupes et associations qui préexistaient, ces études visaient à faire émerger une communauté de vie, dans un espace rationnellement défini.

Aussi de nouvelles définitions du centre social étaient-elle proposées, prenant en compte les usagers et la notion de secteur géographique, qui succédait à celle de voisinage[22] : « On entend par centre social une organisation qui, avec la collaboration des usagers s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique[23] ». Indice des transformations opérées depuis le début du siècle, « l'organisation » avait remplacé les résidentes, et la collaboration des usagers était mentionnée comme un préalable. On notera aussi que l'espace de référence mentionné était soit le quartier, soit un secteur géographique. La mention de ces deux espaces différents tenait à deux raisons. D'une part, les centres sociaux s'étaient développés non plus seulement en ville, mais aussi

---

[17] Rappel : Il ne s'agissait pour les centres que d'une planification indicative et non impérative.

[18] Circulaire du ministère de la Santé du 30/1/1961 et Circulaire du Ministère de la Santé et de la Construction du 24/8/1961. Cf. Henri Théry, Madeleine Garrigou-Lagrange, *Equiper et animer la vie sociale*, Editions du Centurion, Paris, 1966, et Robert Durand, *Histoire*… op. cit. p. 111-112.

[19] Sur l'OSC de Rennes voir : *Centres sociaux*, n°73, mai 1964, p.28-44, *Correspondance municipale, revue de l'ADELS*, n° 70, août sep. 1966, « Spécial OSC Rennes ».

[20] Henri Théry, Madeleine Garrigou-Lagrange, *Equiper et animer*…, op. cit. , p.97-103.

[21] Nous reprenons la terminologie de l'époque

[22] Il était bien question de voisinage dans la terminologie des aménageurs des années soixante, mais il s'agissait « d'unité de voisinage » qui faisaient référence à un nombre de logement et dont le terme même d' « unité » renvoyait à une autre logique que le voisinage du début du siècle.

[23] Définition tirée de la revue *Centres sociaux*, op. cit. , jan. 1965 repris in Henri Théry, Madeleine Garrigou-Lagrange, *Equiper et animer*…, op. cit. , p. 167.

dans l'espace rural, dans lequel la notion de quartier n'avait pas de sens. D'autre part, l'un des problèmes qui se posaient au milieu des années soixante était celui du niveau d'implantation des centres au sein de la structure urbaine et donc du rapport des centres avec l'espace de vie et l'espace vécu. La circulaire de 1961 avait bien prévu deux types de centres : des petits centres pour l'unité de voisinage et des centres de quartier pour le niveau supérieur. Mais le problème n'était pas réglé de manière satisfaisante, d'autant plus que les MJC qui se développaient au même moment recoupaient en partie l'implantation des centres sociaux.

Si comme leur nom l'indique elles visaient d'abord le public des jeunes de 15 à 25 ans, les MJC ambitionnaient de s'adresser à l'ensemble de la population d'un espace donné et revendiquaient le notion de « développement communautaire ». Aussi, le développement parallèle des MJC et des Centres sociaux ainsi qu'une certaine parenté dans les objectifs définis incita t-il la commission Houist[24] en 1964-65 à définir non plus des grilles d'équipement en fonction de chaque type d'équipement, mais à proposer deux nouvelles notions : celle de maison de voisinage et celle de maison de quartier, dont l'affectation n'était pas définie. Il ne s'agissait donc plus de prévoir la construction d'un centre social ou d'une MJC définie comme telle, mais celle d'un équipement qui pouvait être plutôt une MJC ou au contraire plutôt un centre social, l'objectif étant de « faciliter les interférences de fréquentation [25]». On se dirigeait donc vers un équipement mixte ou polyvalent, dont en région Rhône-Alpes, le Centre-social-MJC de Prémol au Village Olymique de Grenoble ouvert en 1968 peut fournir un exemple.

Afin d'élaborer la notion d'équipement de quartier, la commission Houist avait menée une comparaison systématique entre MJC et centres sociaux. Elle se concluait ainsi :

> A partir de préoccupations initiales distinctes, il semble qu'on assiste actuellement à un recouvrement de plus en plus large des fonctions des maisons des jeunes et de celles des centres sociaux. (…) On pourrait craindre les doubles emplois : en fait, ils sont encore peu apparents par suite du petit nombre relatif des réalisations, mais il est possible que, dans les prochaines années, les deux institutions risquent de se faire concurrence dans une même circonscription[26].

L'une des solutions envisagées pour éviter le double-emploi consistait à implanter les centres sociaux au niveau de l'unité de voisinage, les maisons des jeunes et de la culture au niveau supérieur, celui du quartier. Elle n'a pas été retenue car les deux équipements existaient déjà au deux niveaux de l'espace ainsi distingué : il existait au milieu des années soixante des MJC et des centres sociaux de petite dimension, donc au rayonnement limité (au niveau de l'unité de voisinage), comme des MJC et des centres beaucoup plus vastes dont le champ d'action était plus large (au niveau du quartier ou de la ville).

L'autre raison pour laquelle elle n'a pas été retenue tenait vraisemblablement à des conflits entre ministères de tutelle, ainsi qu'entre fédérations des Centres sociaux et des MJC. Quel qu'ait été le sort finalement réservé à cette solution, l'élément le plus intéressant pour notre propos tient à ce qu'elle reposait sur le constat d'un inégal rayonnement géographique entre MJC et Centre social : le rayon d'action du centre social était généralement plus réduit que celui de la MJC. La raison en était simple : le public privilégié des centres était constitué de femmes, souvent au foyer, avec des enfants. Leurs déplacements dans l'espace urbain se limitaient donc à l'espace qu'elles pouvaient parcourir à pied et les centres jouaient bien leur rôle d'équipement de proximité. Nous avions affaire là, pour schématiser, à un espace de la famille. Les MJC, à l'inverse, accueillaient surtout des adolescents ou de jeunes adultes de sexe masculins, beaucoup plus mobiles : les mobylettes étaient largement répandues pour le plus grand malheur des personnes qui résidaient à proximité des MJC, les voitures aussi. Aussi avait-on en ce

---

[24] Du nom de son président, Georges Houist, président de la Fédération des familles de France et conseiller économique et social. Des extraits du rapport Houist ont été publiés dans le n° 90-91 de la revue *Urbanisme.* « Equipement pour l'homme », repris in *Implanter, construire, aménager les MJC*, n° HS de *Equipement pour la jeunesse, les sports , les loisirs*, mars 1966, p. 52-61.

[25] Ibid

[26] Ibid.

milieu des années soixante, deux types d'espaces de vie et d'espaces vécus très différents entre MJC et centre sociaux. Aux premières correspondait un espace masculin, ouvert, de dimensions vastes (l'agglomération parfois), aux seconds, un espace féminin, de plus petites dimensions.

Ce contraste se retrouvait à propos de l'insertion des deux équipements dans l'espace politique local. Les MJC étaient des associations selon la loi de 1901, dont les statuts étaient identiques en tous les points du territoire français. Deux dispositions étaient originales : d'une part, les adhérents disposaient de la majorité absolue au sein du conseil d'administration et, d'autre part, le maire était membre de droit de ce conseil. Aussi le cadre de référence des MJC était-il beaucoup plus que le quartier, la commune. Pour les plus grandes villes, la fédération avait même établi des statuts de MJC filiales, destinés à permettre la naissance des MJC des quartiers périphériques à partir de la MJC centrale de la ville : elles n'étaient pas dotées au départ de conseil d'administration autonome, mais leurs adhérents étaient associés au conseil d'administration de la MJC centrale. En forçant à peine le trait, on pouvait dire qu'un rapport de type centre-périphérie était établi entre les différentes MJC de la ville. Rien de tel ne se retrouvait dans les centres sociaux, dont les statuts étaient extrêmement divers. Si l'objectif de participation des usagers à la gestion du centre était mis en avant par les autorités, il s'en fallait de beaucoup pour que ce soit encore partout le cas au milieu des années soixante[27]. Les centres ne se donnaient pas d'autres références qu'eux-mêmes. Tous étaient indépendants les uns des autres. La municipalité enfin, sauf exception, était pour eux un interlocuteur beaucoup moins important que la Caisse d'Allocations Familiales[28].

Allons plus loin : l'affiliation du centre social à la fédération des centres sociaux n'avait rien d'obligatoire. Elle était surtout très peu contraignante, n'entraînant que peu d'obligation statutaire. A l'inverse, il n'existait de Maisons des jeunes et de la culture qu'affiliées à la FFMJC, ce qui supposait pour elles l'adoption des statuts-types évoqués plus haut. Cette FFMJC possédait des statuts identiques à ceux des maisons de base, puisqu'on y retrouvait des membres de droit (l'Etat représenté par plusieurs ministères) et des membres élus, les représentants des MJC affiliées qui étaient majoritaires. Toute MJC était donc intégrée dans une structure de type pyramidal qui impliquait des contraintes fortes, en contrepartie d'avantages importants, en particulier pour la défense des maisons et l'obtention de postes de directeurs. Cette fédération était, d'autre part, garante de la laïcité des maisons et constituait un recours possible en cas de conflit avec la commune. Si pour les responsables des MJC de base, le quartier n'était pas nié, loin de là, il était intégré dans un ensemble plus vaste, la commune, elle-même intégrée dans un autre ensemble la Nation, qui restait le cadre ultime de référence.

Nous avons donc deux formes très différentes de rapport au local : les Maisons des jeunes et de la culture ne concevaient le quartier qu'intégré dans un espace communal, lui-même intégré dans un espace plus vaste, les Centres sociaux considèraient le quartier pour lui-même, sans référence à d'autres espaces et sans rapport hiérarchique. Ce qui peut se résumer avec ces formules :

- Pour les MJC : le quartier dans la commune et dans la Nation
- Pour les Centres sociaux : le quartier et la communauté

[27] Voir à ce sujet un exemple lyonnais : « Journée d'étude du 17 oct. 1965 organisée par la fédération du Rhône des Centres sociaux in *Centres sociaux*, n°83, jan. 1966, p. 13 : « Très fortement marqués par leurs origines, les Centres sociaux ne prendront définitivement leurs allures d'œuvres charitables que s'ils ont le courage de s'ouvrir à toutes les tendances et à tous les milieux d'une collectivité humaine. pas de sentimentalité déplacée, il faut que la chose de quelques-uns devienne l'affaire de tout le monde. »

[28] L'exception était constituée par les Centres sociaux municipaux qui représentaient en 1967, 0,4% du total des centres affiliés à la Fédération des centres sociaux. Source : Robert Durand, *Histoire des centres*…op. cit. p. 160.

Cette opposition recouvrait sans aucun doute des oppositions plus anciennes, entre des MJC qui se rattachaient à l'histoire de l'éducation populaire et des Centres sociaux dont les origines se trouvaient davantage dans l'action philanthropique. Peut-être est-il même possible d'aller plus loin et de retrouver trace ici d'une opposition entre deux conceptions philosophiques, l'une relevant d'une tradition « républicaine » laïque unitaire ne reconnaissant que des individus et des citoyens, l'autre proche du christianisme social et mettant l'accent sur la communauté et la famille. On comprendrait mieux alors la valorisation constante du politique au sens traditionnel du terme dans les MJC et au contraire sa dévalorisation jusque dans les années soixante-dix dans les Centres sociaux. On comprend aussi mieux pourquoi famille et habitation autrefois, puis politiques familiales et politiques urbaines de nos jours ont toujours été liées au sein des Centres sociaux.

Laurent BESSE
Agrégé d'histoire,
doctorant à l'université de Paris 1

En quête d'histoire : le cas du Centre Social de Thizy

Anne BARRE
Chargée de mission à l'écomusée du Haut Beaujolais

Avant toute chose, je dois vous avouer que si je suis heureuse de participer à cette journée consacrée à l'histoire de centres sociaux, j'aurais préféré être cette fois-ci du côté des auditeurs. Tout d'abord, l'expérience dont je vais vous faire part remonte à 1998 et ma ré-immersion dans la sphère centre social n'a pas été un exercice facile.

Ensuite et surtout, ma place parmi les intervenants prouve que l'histoire des centres sociaux, et plus particulièrement les monographies de centres, n'a pas encore suscité toutes les vocations qu'attend Robert Durand, auquel je vais devoir imposer une énième version du cas thizerot, qu'il me pardonne !…

"En quête d'histoire"…je pourrais tout aussi bien intituler mon intervention "enquête d'histoire", en un seul mot, car l'expérience de Thizy, c'est à la fois un centre face à son histoire, à l'occasion de son cinquantenaire et une recherche historique. Une recherche historique qui a mis en lumière les tâtonnements identitaires du centre, au cours de ses cinquante ans d'existence.

1- CONTEXTE DE L'ETUDE.

Il n'est sans doute pas inutile de resituer Thizy, autrefois capitale textile du Haut-Beaujolais, célèbre pour ses toiles de cotonne, aujourd'hui méconnue au niveau régional, si ce n'est peut-être des lyonnais qui fréquentent le Lac des Sapins distant d'une dizaine de kilomètres. Ce gros bourg est situé dans les Monts du Beaujolais, un ensemble de moyennes montagnes qui s'étirent du nord au sud, séparant la vallée de la Saône (Villefranche) et celle de la Loire (Roanne). La caractéristique de cette région est d'associer depuis le 18ème siècle activité agricole et activité textile, et d'être toute à la fois rurale et industrielle. La perte des marchés coloniaux et la crise textile des années 1960 y ont provoqué de profonds bouleversements, et aujourd'hui, malgré le maintien d'une activité textile et la diversifications des industries, la population est en baisse avec une forte proportion de personnes âgées.

Le centre social de Thizy est en réalité le centre social de Thizy, Bourg-de-Thizy et Marnand, trois communes qui constituent une agglomération d'un peu plus de 5000 habitants. Il est géré directement par la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche/Saône (qui est situé à 50 km et à trois quart d'heure de route).

Comment en suis-je venue à m'intéresser à l'histoire de ce centre ?

En 1997, j'ai quitté l'agglomération lyonnaise pour m'installer "au vert", et le hasard a fait que j'ai emménagé à Thizy, à quelques pas du centre social. Au départ, j'étais simplement usager de la halte-garderie. Or, au même moment, la toute nouvelle Directrice du centre a eu l'idée de susciter des initiatives autour de la célébration du cinquantenaire du centre, qui était en perte de vitesse. Le centre a alors adhéré à « Mémoires Vives » qui venait tout juste de se créer, et comme j'étais titulaire d'un DEA en Histoire sociale, et que j'avais une certaine expérience dans le tri des archives, j'ai rapidement été chargée de "faire l'histoire", selon l'expression d'usage. C'est dans ce contexte que j'ai ouvert la porte du grenier – un vrai grenier, avec des vraies araignées et des cartons éventrés – et que j'ai abordé l'étude historique du centre dont on ne savait à peu près rien, si ce n'est peut-être la date de création : 1948.

La recherche que j'ai effectuée, vous imaginez bien, n'a pas été entreprise comme une recherche universitaire, si ce n'est du point de vue de la rigueur vis à vis des sources.

J'ai disposé d'un temps très limité (l'équivalent d'à peine six semaines pour le dépouillement et l'exploitation des sources). Partant d'une simple date, il était impossible d'aborder des problématiques complexes, qui n'auraient du reste pas pu être exploitées dans le cadre festif de l'anniversaire du centre.

Les habitants sont restés totalement étrangers à cette démarche rétrospective initiée par de "nouvelles-venues".

La "matière première" était dispersée et suffisamment rare pour que j'en dresse ici la liste :

- un historique très succinct et peu fiable
- les archives du centre dont la mise en ordre a nécessité un sévère classement vertical (5-6 ml en boîte pour finir pour la période 1948-1987). Je citerai quelques documents intéressants comme les notes manuscrites de la première responsable du centre, un rapport de stage d'une élève de l'Ecole Normale Sociale datant de 1968 (photo sociologique de Thizy, en pleine crise économique), les procès-verbaux des réunions de coordination des responsables des centres sociaux de la Caisse d'Allocation Familiales de Villefranche (années 1980).
- les archives municipales de Thizy (DCM) : contexte ; subventions.
- les archives notariales locales.
- les archives de la CAF : pas de dossier spécifique à Thizy ; dossiers du personnel (lettres).
- Les archives du SFCC (Syndicat des Fabricants de Couvertures) : éléments concernant directement la caisse de compensation.
- Les enquêtes orales : une trentaine au total.

Au regard de toutes les contraintes que je viens d'exposer, j'avais fixé trois objectifs à mon étude :

1- Reconstituer la trame chronologique de 1948 à 1987. Une histoire événementielle pas facile à reconstituer avec des sources incomplètes ou inexistantes. Les questions "qui" et "quand" restaient souvent sans réponse ! La question des origines a été la plus prenante, faute d'archives et de témoins encore vivants.

2- Mettre en évidence les différentes périodes et ce qui les caractérise, les époques charnières où se jouent les évolutions du centre.

3- Apporter des éclairages sur des thèmes significatifs, par exemple la vie en communauté, les professionnels, la place des usagers.

La restitution de ma recherche aux protagonistes de cette histoire est discutable mais ce n'est pas le sujet du jour. Il reste de ce travail une brochure, disponible auprès du centre. Je vous propose plutôt de centrer mon propos sur le contexte de création du centre et d'évoquer les périodes clefs de son histoire.

2- LA CREATION DU CENTRE DE THIZY

La création d'un centre social à Thizy par la CAFAV dès 1948 répond d'abord à une situation d'urgence en matière sanitaire, suite au départ des sœurs du Bon Secours, rappelées par leur Congrégation pour des raisons d'effectifs en 1947 (cette congrégation lyonnaise était spécialisée dans le soin et la visite des malades – les sœurs étaient à Thizy depuis 1923). Apparemment, la municipalité alarmée par les habitants s'est tournée vers la Caisse de Villefranche nouvellement instituée, qui décide alors de la création d'un Centre Social, communément appelé "Maison Familiale" C'est donc le départ des sœurs qui explique la création précoce d'un centre à Thizy et l'importance du service de soins dans l'identité du centre.

Néanmoins, la CAF ne met pas en place un simple dispensaire de soins. Elle lui adjoint un service d'aide aux familles, reprenant là une politique d'action sociale familiale déjà ancienne dans la région de Thizy. En effet, elle prend le relais de l'ancienne Caisse Familiale de la région de Thizy et Cours créée en 1920 à l'initiative des patrons de l'industrie textile. Cette caisse de compensation, outre les sursalaires qu'elle versait aux salariés chargés de famille, avait mis en place dès l'origine des services destinés à protéger l'enfance et la famille [service de l'hygiène de l'enfance en 1922 – consultations des nourrissons en 1930 – concours de la famille la plus méritante...]. D'autre part, le Mouvement Populaire des Familles, implanté à Thizy en 1944, a mis en place un service d'aides familiales, en partie subventionné par la caisse de compensation et la municipalité, mais ce service connaît de sérieux problèmes de financement. Dans ce contexte, on comprend que la Caisse de Villefranche ouvre une Maison Familiale, dont la double vocation est d'assurer les soins infirmiers et l'aide aux mères1.

Le centre social, on le voit, naît des circonstances : il n'est pas la reproduction d'un modèle qui prendrait place en terrain vierge. L'appellation « centre social » est d'ailleurs presque immédiatement abandonnée au profit de celle de « Maison Familiale » qui restera en usage jusqu'à la fermeture du centre de soins en 1987. Démonstration par défaut que le centre social ne désigne pas un concept clair pour les acteurs de 1948 : il désigne un équipement avant tout. Pourtant, on perçoit d'emblée une possibilité de développement dépassant la double vocation initiale de service décentralisé. Déjà la première responsable du centre, avec l'accord de la responsable de l'action sociale2, organise des réunions avec les habitants. Proche des foyers catholiques de la JOC, elle est jeune diplômée de l'Ecole d'assistante sociale de Mulhouse qui valorisait l'échange et l'implication des habitants. Dès l'ouverture du centre, elle imagine des cours de secourisme, de culture générale, une garderie, mais ne veut rien imposer : " les cours ne s'organiseront que sur la demande des uns et des autres. La maison doit être celle de tous et à la disposition de tous ".

Rétrospectivement, l'histoire montre que cette appropriation sera tantôt réelle, tantôt utopique. Est-ce lié au système de la gestion directe ? A la mentalité locale ? Aux personnes elles-mêmes ? La question reste posée et appelle des études comparatives. D'une manière générale, on constate que le centre est un peu prisonnier du centre de soins et que les trois acteurs – CAF, municipalités, habitants – ont parfois du mal à trouver leurs marques respectives. Néanmoins, l'identité et les fonctions du centre évoluent, sous l'impulsion de la CAF et des professionnels principalement, et par nécessité en raison de la crise socio-économique qui sévit dans la région.

---

[1] L'expérience est concluante puisque la Caisse ouvre en 1949 deux autres centres à Cours et Tarare.

[2] Il s'agit de Melle Amoudry.

La périodisation que j'ai pu dessiner s'inscrit du reste assez bien dans l'évolution globale des centres sociaux telle que Robert Durand l'a décrit dans son livre.

Trois périodes clefs :

Les origines sont marquées par la difficulté du centre à s'inscrire dans l'espace urbain. Plus prosaïquement, il s'agit du problème quasi insoluble du local, qui s'explique en partie par la pénurie de logement à la fin de la guerre, mais aussi par le mauvais caractère d'une vieille fille de Thizy qui refuse que le personnel de la CAF - deux jeunes filles en l'occurrence - s'installe dans la maison qu'elle louait jusque là aux religieuses par l'intermédiaire de la Société Immobilière Paroissiale. Je rappelle au passage que pour la résidente et son équipe, la vie en communauté est de rigueur jusqu'en 1970 ; l'une d'elle a parlé de la vie d'internat et de la vie monacale qu'exigeait la responsable de l'action sociale à la CAFAV. Mais notre vieille fille n'en a cure : elle n'accepte dans ses murs " que les membres d'une congrégation religieuse vouée aux œuvres de l'apostolat catholique " (sic) ! Après maints rebondissements (constat d'huissier, procès…), l'affaire se terminera par une expulsion par voie judiciaire en 1951. Durant cette période, un " Comité Consultatif " (1948) ou " Comité de gestion " représentant les habitants paraît jouer un rôle actif pour faire connaître le centre et résoudre le problème des locaux. Il se dote de statuts associatifs en 1952, au moment ou la CAFAV achète un Hôtel-Restaurant-Dancing au centre de Thizy pour y installer la Maison Familiale. A charge pour le Comité de Soutien nouvellement officialisé de régler la prime d'éviction versée au gérant de l'établissement et d'assurer l'aménagement intérieur et les charges de fonctionnement. Une fois cette tâche remplie, son rôle s'étiolera de façon durable.

Autre moment clef : le travail de communauté, tenté par France Guerry, responsable du centre, qui a accompagné avec succès "l'émancipation des usagers du centre de Cours" telle que la relate Geneviève Appell dans le numéro d'Informations Sociales d'avril-mai 19683. A Thizy, l'expérience est moins concluante mais prépare la mise en place d'une convention CAF/Municipalité/Usagers, qui entre en vigueur en 1972.

Dernier moment clef : l'aboutissement de la mutation identitaire Maison Familiale/Centre Social, entre 1983 et 1987, qui résulte d'une succession de changements : Les travailleuses familiales basculent dans le domaine associatif.

Un homme prend la direction du centre et insuffle deux nouvelles orientations : ouvrir le centre vers l'extérieur en collaborant avec d'autres organismes ; accueillir et impliquer d'autres classes d'âge que les enfants et les retraités et " les moins favorisés socialement ou culturellement " (sic).

Le centre de soins ferme en 1987, qui est aussi l'année du premier contrat de projet.
Ces deux événements signent vraiment la fin de l'époque "Maison Familiale".

[3] On trouvera dans ce numéro un descriptif et une analyse du travail de F. Guerry, qui a été responsable de centre à Cours et à Thizy.

CONCLUSION

Pour conclure cette évocation très partielle du cas du centre social de Thizy, je dirais que l'expérience tentée en 1998 montre la difficulté de retracer l'histoire d'un centre à l'insu de ses acteurs passés ou présents, passifs ou actifs, qui n'étaient pas, eux, en quête d'histoire. En même temps, cette attitude d'indifférence faisait étrangement écho à ce qui transparaissait dans mes recherches, à savoir le retrait des usagers en dépit des incitations des professionnels à les rendre acteurs de leur centre.

Je me suis demandée si l'explication de cet état de fait résidait dans le système de la gestion directe. L'exposé de G. Appell incite à dire que non, puisqu'à 10 km de distance, deux centres CAF en gestion directe, créés en même temps et dirigés par la même personne, n'évoluent pas au même rythme et de la même manière. Avec le recul, il apparaît que le rôle des individus est particulièrement déterminant dans l'histoire d'un centre. Ce qui explique la richesse et la difficulté de la recherche qu'on veut lui consacrer.

Anne BARRE
Chargée de mission
à l'écomusée du Haut Beaujolais

En métropole et dans les DOM : Le destin original des Centres Sociaux dans le champ des politiques d'action sociale familiale

Jacqueline ANCELIN

Ancienne Directrice de l'Action sociale à la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Un rapide « travelling » sur l'histoire des Centres Sociaux en France montre trois grands axes qui fondent l'originalité de ces équipements de voisinage dans le champ des politiques sociales et familiales mises en place après la seconde guerre mondiale :

- le principe de participation des usagers ;
- l'appartenance au mouvement fédératif national ;
- une institutionnalisation croissante de leur statut et leur ancrage sur les Caisses d'allocations familiales.

Dans les DOM, l'itinéraire est à la fois plus court et spécifique[1].

1 - La participation des usagers : Un principe fondateur, original, pérenne et consacré

Ce principe relève, dès l'époque des pionnières des résidences sociales, avant la Grande guerre, d'un regard novateur sur la personne, la famille, la condition ouvrière . Il se distingue des approches très éducatives – voire « ré-éducatives » - qui marquent les interventions sanitaires et sociales dans l'entre-deux guerres (des Pouvoirs Publics comme des Caisses de compensation). C'est l'époque de l'hygiène sociale, de l'éducation sanitaire et sociale, de la lutte contre les fléaux sociaux.

Dans l'après-guerre, les Pouvoirs Publics engagent une politique volontariste de reconstruction du parc de logements. Il apparaît vite que les nouveaux grands ensembles d'habitation manquent

[1] Pour des données plus précises sur cette histoire, on pourra se reporter en particulier à l'ouvrage de Robert Durand «Histoire des Centres Sociaux – Du voisinage à la citoyenneté »-Ed. Syros 2001 ; et à « L'action sociale familiale et les Caisses d'Allocations Familiales – un siècle d'histoire » de J. Ancelin, paru en 1997 et «Histoire de l'action sociale familiale dans les départements d'outre-mer » du même auteur, paru en 2000. L'un et l'autre diffusés par la Documentation française

d'équipements commerciaux et sociaux. La politique d'urbanisme s'accompagne alors de la création de nombreux équipements de quartier, en particulier de Centres Sociaux. Cet équipement a l'avantage de regrouper dans un même lieu de multiples services ouverts à la population, et à toutes les générations. Mais il se différencie d'autres équipements en instituant le principe de participation des usagers : celui ou celle qui vient au Centre Social a la possibilité d'y prendre des initiatives dans de multiples domaines – il est invité à s'impliquer dans la conception, l'animation et même la gestion des activités.

Le Centre Social est le seul des équipements et services collectifs de voisinage –que valoriseront les 6ème et 7ème Plan, dans la décennie 70– à être « bâti » sur ce principe. Dans le champ de l'action sociale, l'usager est en effet « consommateur » des équipements et services – crèches, haltes garderies, centres aérés, enseignement ménager, service social, centres de vacances etc…– bien plus que participant (sauf peut-être lorsque ceux-ci sont « abrités » dans un centre social).

Un principe valorisé par les organisations syndicales et familiales

Pour de nombreuses organisations syndicales et familiales, le centre social – lieu de participation des usagers -, est « la formule sociale de l'avenir » : il permet que s'expriment les besoins du « groupe résidentiel », l'esprit de solidarité, la prise en charge de son destin. Il efface le paternalisme qui a longtemps marqué l'action sociale familiale. En 1967, lors du premier congrès des centres sociaux et socio-culturels, 24% des participants représentent des usagers.

L'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (UNCAF), tout comme la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) - qui lui succède en application de l'ordonnance de 1969 réformant la Sécurité sociale - reconnaissent et valorisent ce principe qui marque la spécificité du centre social. En 1970, dans sa circulaire de doctrine de l'action sociale, la CNAF invite les Caisses à « veiller à ce que la participation des usagers à la gestion des équipements qu'elles sont appelées à financer – ou dont elles assurent elles-mêmes la gestion – soit effective » … (Circ. CNAF du 2/11/1970) .

Le 6ème Plan de développement économique et social (1966 - 1970) prévoit le développement des équipements et services collectifs de voisinage : ceux-ci doivent participer à la restructuration de la vie sociale autour de la famille et à partir de l'habitat. Pour la Commission sociale du 6ème Plan, les centres sociaux « s'ils sont difficiles à définir, représentent un instrument particulièrement adapté pour contribuer au développement de l'individu, des groupes et de la communauté locale, en menant une action diversifiée dans un secteur géographique donné ».

L'invention de la prestation de service « animation sociale globale et coordination » en 1971

Le développement des équipements et services de voisinage est handicapé par la précarité de leur mode de financement, basé sur des subventions de fonctionnement, alors que dans le secteur sanitaire il est garanti par le système du prix de journée. En 1970 la CNAF crée les prestations de service : elles constituent une prise en charge forfaitaire, par les CAF, d'une partie des frais de fonctionnement des services et équipements sociaux mis à la disposition des allocataires et de leurs enfants. Versée directement au gestionnaire dans le cadre d'une convention passée avec la CAF, la prestation de service garantit la pérennité du financement, et ce d'autant plus qu'elle est alimentée par un fonds spécifique géré par la CNAF (Circ. CNAF du 19/10/70).

Les premiers services à bénéficier de cette prestation de service seront les crèches et halte-garderies et les services de travailleuses familiales, et son champ d'application s'étendra au fil des années. En ce qui concerne les centres sociaux, ils en obtiendront le bénéfice dès 1971, et sous une

forme originale : la prestation de service couvre une fonction et non des actes : elle est basée sur les dépenses de la fonction « animation globale et coordination » et un prix plafond. Les divers services hébergés par le centre peuvent bien sûr bénéficier de la prestation de service qui leur est propre. Dès 1972, 469 centres bénéficient de cette prestation ; 870 en 1979. En 1974, elle est majorée (passant de 20 à 30% du prix plafond) .

Le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité sociale, dans une circulaire du 3/08/70, a précisé les conditions auxquelles doit satisfaire le centre social pour bénéficier de concours financier. Il doit répondre à quatre conditions – relatives aux locaux, au personnel qualifié, à l'accueil de toutes les générations, et à celle d'une participation effective des usagers à la gestion comme à l'animation globale .

Le principe de participation des usagers est difficile à définir : le Ministère, le Plan, la CNAF, la Fédération nationale l'ont reconnu en diverses occasions. Dans les années 70, le centre social est considéré par les Pouvoirs Publics comme un « agent de développement social », « un dispositif d'animation de l'action sociale », au niveau d'un secteur géographique. Ses structures ne doivent pas être soumises à des règles trop strictes car la vie d'un centre social et socio-culturel nécessite beaucoup de souplesse ….

Tout au long des décennies qui suivront, tant au niveau de la Fédération nationale des centres sociaux que de la CNAF, ce principe de la participation des usagers - qualifiés, selon les époques, d' « habitants », ou de « citoyens » - continuera de consacrer l'originalité du centre social .

L'appartenance à des structures fédératives

Dans l'après-guerre le fédéralisme se confirme, tant au plan international que national . La Fédération française des Centres sociaux créée en 1922 - déclarée en 1927 et reconnue d'utilité publique en 1931 - contribue à faire connaître les expériences étrangères – celle des « settlements » notamment – tout comme celles qui existent en France sous des intitulés divers (Maisons sociales, Maisons de l'enfance, Maison pour tous etc …).

Elle est garante en quelque sorte de l'identité même du centre social et deviendra vite l'interlocuteur privilégié des institutions concernées par ce type d'équipement : elle est subventionnée par le Ministère des Affaires sociales et par la CNAF, et agréée au titre de l'Education populaire par le Secrétariat à la Jeunesse, aux sports et aux loisirs. Elle s'est donné pour mission de représenter les centres sociaux, de susciter leur création, de développer l'information entre les équipements etc. En 1947, la revue qu'elle édite porte le titre de « Nos voisins, nos amis » ; puis ce sera « Centres sociaux » et enfin « Ouvertures ».

Cette même année la Fédération compte plus de 150 adhérents dans 31 départements et elle prévoit d'intégrer les Centres gérés par les CAF.

Dix ans plus tard, on relève que des représentants des Ministères, de l'Association nationale des Assistantes Sociales, de l'UNIOPSS, des MJC, de l'Union des Femmes, du Secours d'urgence etc, participent à l'Assemblée générale de la Fédération. Et de nouvelles liaisons s'instaurent entre la Fédération et les organismes constructeurs (à travers l'ALFA en particulier).

Par ailleurs, le mouvement fédératif essaime avec des fédérations départementales. Ainsi, en 1967 est annoncée la création de la 7ème fédération départementale. La Fédération nationale s'attache à étayer les distinctions à faire entre les Centres sociaux, les MJC, les centres médico-sociaux, les salles polyvalentes. Elle est présente dans les instances qui préparent les orientations des Plans dans le champ de l'action sociale et qui étudient la création d'une prestation de service propre au centre social.

Au début de la décennie 80 les perspectives de décentralisation de l'action sociale – tant au niveau de la CNAF que de l'Etat - ne manquent pas d'inquiéter la Fédération. On compte alors plus de 1100 centres sociaux en France : 70 % environ sont gérés par des associations, 8 par des municipalités, 22 par les CAF (ou en co-gestion). Bien que les centres soient, localement, en relations étroites avec les collectivités territoriales – les municipalités notamment - et les CAF, et même si tous ne sont pas adhérents à la fédération départementale ou nationale, c'est bien la Fédération qui constitue le « référent » et le garant de l'identité et l'originalité du centre social. Ceci est valable aussi pour les institutions à compétence nationale, et en particulier pour la CNAF. En 1995 encore, la Fédération est associée par la CNAF à l'élaboration de sa circulaire d'orientation générale de l'action sociale. L'animation de la vie sociale en constitue en effet l'une des trois grandes finalités : les centres sociaux en sont l'un des piliers.

L'institutionnalisation croissante du statut du Centre social et son ancrage sur les CAF

L'implication des Caisses d'allocations familiales

Les Caisses de compensation qui, dès avant leur reconnaissance officielle en 1932, avaient mis en œuvre des interventions sociales complémentaires des allocations familiales, ne s'impliquent pas directement dans ce type d'équipement, même si elles apportent parfois leur aide financière. Elles donnent alors priorité aux services d'infirmières visiteuses, puis d'assistantes sociales, aux monitrices d'enseignement ménager, aux consultations de nourrissons etc…

Dès la Libération est mise en œuvre l'ordonnance créant en France la Sécurité sociale. Les Caisses d'Allocations Familiales voient leur autonomie assurée en 1946 et elles se regroupent au sein d'une fédération, l'Union Nationale des Allocations Familiales (UNCAF). L'ordonnance consacre l'action sanitaire et sociale qu'exerçaient les Caisses de compensation : elle fait l'objet d'un plan-type en 1952 (circ. du 22-12-1952) . Celui-ci mentionne, en fin de liste : « les centres sociaux, l'éducation , l'entraide familiale ».

Les équipements sociaux des grands ensembles

Dans les années 50 et 60, les aides au logement d'une part, les aides aux vacances d'autre part sont prioritaires dans les interventions d'action sociale des CAF : ce sont deux domaines que les Pouvoirs Publics et la Caisse nationale de sécurité sociale souhaitent voir se développer .

Puis, devant le très fort investissement financier des Caisses, l'UNCAF réagit : la politique du logement relève de la responsabilité des Pouvoirs Publics, non de la sécurité sociale. L'UNCAF demande alors aux CAF de modérer leur implication dans ce secteur et de s'intéresser davantage au « problème de l'équipement social collectif qui se pose surtout dans les grands ensembles immobiliers. Il est opportun de prévoir dans les réalisations de ce genre des centres sociaux ou maisons sociales ».

Dans son assemblée générale de 1958 l'UNCAF confirme son intérêt pour le développement des centres sociaux, mais elle demande que le financement des équipements résidentiels soit assuré par des crédits logement (HLM, Crédit foncier, 1%). C'est aussi la position de la Fédération nationale des centres sociaux.

L'UNCAF est très attachée à la vocation familiale de l'action sociale des CAF. Elle valorise donc les références à la famille dans les missions dévolues au centre social : Celui-ci doit être ouvert

aux familles du voisinage, sans distinction, fortifier, agrandir la famille , offrir des activités à tous ses membres.

Le centre social et l'action sociale « promotionnelle »

Au début des années 70, le 6ème Plan (1970-1975) se donne pour objectif de «Changer la société ». Un regard novateur est porté sur l'action sociale : elle ne doit plus avoir pour vocation de réparer, compenser les défaillances de la société : elle doit être préventive , promotionnelle.

Dès lors, on considère que les centres sociaux – bien que difficiles à définir - représentent un instrument particulièrement adapté pour contribuer au développement de l'individu, des groupes et de la communauté locale en menant une action diversifiée dans un secteur géographique donné. Le financement de leur construction devrait en conséquence être assuré selon le schéma suivant : Etat 40%, CAF 40%, Collectivités territoriales 20%. Et les charges de fonctionnement devraient être partagées entre : les CAF (ou la MSA) et l'association : à hauteur de 75%, les usagers : 15% les collectivités territoriales : 10% . Le 6me Plan recommande la création de 210 Centres sociaux par an.

Dans sa circulaire d'orientations générales de l'action sociale, en 1970, la CNAF - qui distingue les actions à caractère collectif et les aides financières individuelles - recommande le soutien aux structures de concertation et co-gestion (tels les offices socio-culturels). Elle valorise la participation des usagers, leur prise de responsabilités.

En 1971, le bénéfice de la prestation de service de la CNAF est étendue aux centres sociaux, pour la fonction animation et coordination . De 20% d'un prix plafond elle est portée à 30 % en 1974. S'y ajoute la prestation de service de l'Etat , comme l'avait recommandé le 6me Plan.

Au début de la décennie 80, la CNAF actualise les orientations de l'action sociale familiale pour la période 1981 - 85 . Elle donne priorité à l'accueil des jeunes enfants, au développement des structures d'accueil, et engage les prestations de service dans une dynamique contractuelle (les contrats-crèches, puis les contrats-enfance proposés aux municipalités ouvriront droit à une prestation de service majorée si le gestionnaire s'engage dans une politique de développement quantitatif et qualitatif).

Néanmoins , et même si elle ne les inscrit dans le champ de la première priorité de l'action sociale, la CNAF confirme la « fidélité de ses engagements à l'égard des centres sociaux », leur importance dans la vie des quartiers et dans l'accueil des enfants et des jeunes (Circ. CNAF du 2/03/81).

Le « contrat de projet » entre le centre social et la CAF

Par ailleurs la CNAF annonce en 1981 son intention de décentraliser l'action sociale de l'Institution. L'une des mesures qui vont en découler sera, en 1984, la décentralisation de la procédure d'agrément au titre de la prestation de service qui relevait de sa compétence, après instruction par les CAF. Dorénavant celles-ci assureront la totalité de la procédure, la CNAF étant seulement informée de la décision prise localement . Mais la CNAF, qui continue à garantir le financement des prestations de service attribuées par les Caisses, demande à celles-ci de le faire dans le cadre de procédures contractuelles , basées sur un projet clairement défini par le gestionnaire et éventuellement négocié avec la CAF. Celle-ci doit en effet s'assurer de la qualité des services offerts aux familles allocataires et à leurs enfants, des conditions d'ouverture , des barèmes etc...

Dorénavant, le centre social qui sollicite la prestation de service de la CAF de sa circonscription, devra donc établir un « contrat de projet », et en débattre avec la Caisse. Cette nouvelle procédure aura pour conséquence d'impliquer beaucoup plus les administrateurs de la CAF,

de les intéresser à la vie et aux aspirations des centres sociaux de leur circonscription. (En 1983 la CNAF recense 1128 centres sociaux bénéficiaires de la prestation de service).

Transfert de la prestation de service Etat aux CAF

A la même époque, la décentralisation des responsabilités de l'Etat dans le champ de l'action sociale se traduit par le désengagement de l'attribution de sa propre prestation de service. La CNAF, comme la Fédération nationale, ne souhaite pas que l'aide de l'Etat ne demeure que pour les centres des quartiers défavorisés. En définitive, en 1984, le Ministère des Affaires sociales, tout en renonçant à toute prestation de service , obtient que celle attribuée par les CAF soit portée à 40% du prix plafond.

Ainsi ces diverses évolutions vont se traduire par des relations plus rapprochées encore entre les centres sociaux et les Caisses d'allocations familiales. En 1990 , dans le cadre du séminaire d'évaluation de la procédure des contrats de projet, organisé par la CNAF , se confirme l'idée qu'un tel projet doit être un acte d'intervention sociale, et non un acte purement administratif . Il va de soi que le centre social a d'autres financeurs et interlocuteurs que la Caisse : les municipalités en particulier. Les CAF devraient être d'autant plus garantes de la neutralité et la pérennité des centres sociaux . (En 1990 , 1345 C.S. sont agréés au titre de la prestation de service - 35 en moyenne sont créés chaque année).

L'approche territorialisée des équipements sociaux

En 1995 les Pouvoirs Publics incitent à mieux répartir géographiquement l'implantation des services et des équipements sociaux : ceci vaut pour les centres sociaux , généralement considérés comme des équipements urbains.

La CNAF engage en 1997 une enquête sur les petites structures de proximité et , dans ses orientations générales de l'action sociale familiale pour la période 2001-2004, elle confirme « la pertinence de la contribution des CAF aux politiques d'animation de la vie sociale , notamment à travers le soutien aux centres sociaux et aux différents équipements de voisinage , utiles aux familles , aux enfants et aux jeunes » . Pour répondre à la demande des Caisses, la CNAF crée, à titre expérimental, une prestation de service spécifique « animation locale ». Elle sera pérennisée et généralisée à l'ensemble des CAF en 2002 (circ . CNAF du 31/01/02).

On retrouve, dans les critères d'agrément au titre de la prestation de service, des préoccupations similaires à celles qui ont prévalu à la création de la prestation de service pour les centres sociaux, s'agissant notamment de favoriser les solidarités de voisinage, les relations entre générations, la participation des habitants, la formulation d'un projet.

Ainsi, au fil des décennies, depuis la seconde guerre mondiale, la branche Famille de la Sécurité sociale est-elle demeurée très présente dans le destin des Centres sociaux . En 2000, ce sont environ 1800 centres qui sont soutenus par les Caisses d'allocations familiales (L'implantation des centres sociaux sur le territoire – C. Crépin et T. le Jeannic – Recherches et prévisions –CNAF-Mars 2000).

Dans les quatre DOM , un itinéraire court et ORIGINAL

L'histoire de l'action sociale, dans les quatre plus anciennes colonies, est bien différente de celle de la métropole : les centres sociaux n'y ont pas une place similaire.

En 1946 la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion deviennent départements français : « Le régime législatif des départements d'Outre-mer est le même que celui des

départements métropolitains, sauf les exceptions déterminées par la loi » . Ces « exceptions » vont être à l'origine de l'histoire particulière des DOM en matière de protection sanitaire et sociale.

Un système de sécurité sociale spécifique

S'agissant de l'ordonnance de 1945 qui a créé la Sécurité sociale en France, elle doit s'appliquer dans ces quatre nouveaux départements. L'ordonnance a prévu qu'un seul organisme - la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) - gèrera l'ensemble des risques : elle « absorbera » les Caisses existantes et assurera donc leur action sanitaire et sociale. Mais en métropole les Caisses d'allocations familiales – qui ont été rendues obligatoires dès 1932 – s'opposent avec force à cette fusion et obtiennent, dès 1946 , de garder leur autonomie.

Il n'en sera pas de même dans les DOM : les CGSS se mettent progressivement en place , assurant le service des prestations légales et l'action sanitaire et sociale au bénéfice de leurs ressortissants.

Les premiers plans de développement économique et social sont alors centrés sur l'emploi, le logement, les problèmes démographiques.

En 1961 - bien après les premiers textes relatifs à l'action sociale des CAF en métropole - un arrêté définit les modalités de l'action sociale des CGSS au bénéfice des familles allocataires : elle doit donner la priorité au logement et concerner en outre les établissements sociaux pour enfants, l' éducation familiale et ménagère.

Une action sociale partagée entre la CGSS et le FASSO

A l'époque, dans les DOM, les prestations familiales ne sont pas identiques à celles de métropole : ni par leur nombre, ni par leur montant. Pour répondre aux vives protestations qui s'expriment dans ces départements, le Gouvernement décide en 1963 de créer un Fonds d'action sanitaire et social obligatoire (le FASSO), financé par le Fonds des prestations familiales, pour compenser par des actions collectives les différences au niveau des prestations légales individuelles, en espèces. Le FASSO est affecté au financement des cantines scolaires, des travailleuses familiales, de centres de formation professionnelle, du planning familial. Il est géré, non par la CAF, mais par un comité présidé par le Préfet (ce que critiquent vivement les administrateurs - familiaux des CGSS).

En 1970, à la suite de l' ordonnance de 1969 réformant la Sécurité sociale, les CAF des DOM retrouvent leur autonomie – mais la gestion du FASSO continue à leur échapper.

En outre, le bénéfice des Prestations de service n'est pas étendu aux CAF des DOM en raison des modalités spécifiques du financement de l'Action sociale (des CAF et du FASSO) propre aux DOM.

Les premières avancées vers l'égalité de traitement

Dans les années 80, l'objectif de parité sociale s' affirme et les missions du FASSO vont progressivement être confiées aux CAF. La CNAF et les quatre Caisses développent un travail intensif pour préparer les évolutions de l'action sociale qui leur semblent souhaitables pour les familles allocataires et leurs enfants. Les orientations adoptées pour les Caisses de métropole servent de référence générale - s'agissant notamment de la priorité à donner à l'accueil des jeunes enfants - mais les CAF des DOM souhaitent le plus souvent des aménagements, afin que les interventions soient adaptées aux contextes et comportements locaux . La Tutelle, locale et nationale, se montre ouverte à ces évolutions.

Dans la décennie 90 le FASSO est supprimé et les Caisses reprennent ses missions . Et, bien que le système des prestations de service ne leur soit pas applicable – elles obtiennent la possibilité de mettre en œuvre, comme en métropole, des contrats-enfance.

L'ouverture des « contrats - enfance » à des activités de centre social….

Les CAF des Dom ont étudié, avec la CNAF, les aménagements qu'elles souhaiteraient voir apporter au dispositif appliqué en métropole (pour tenir compte aussi de ce que les prestations de service n'y sont pas applicables). Deux extensions du contrat enfance sont acceptées : d'une part, les enfants concernés peuvent avoir jusqu'à 12 ans (au lieu de 6 en métropole) d'autre part, seront prises en compte les activités éducatives concernant les enfants et les parents au regard de leur fonction familiale, ces usagers et ces types d'activités relevant plutôt, en métropole, des centres sociaux.

Les chartes « accueil et restauration scolaire »

Le FASSO assurait le financement de la restauration scolaire relevant de la responsabilité des municipalités. En 1992, cette mission est confiée aux CAF (alors qu'elle n'est pas, en métropole, de la compétence des Caisses d'allocations familiales). Mais les Caisses des DOM veulent en faire un dispositif d'intervention sociale, et non de simple gestion financière : d'où l'élaboration de chartes par lesquelles les municipalités s'engagent sur des objectifs de qualité de la restauration et d'actions éducatives en direction des personnels et des parents.

Le soutien aux projets d'animation sociale et la prestation de service « animation locale »

Dans les DOM les problèmes de logement et d'habitat demeurent aigus et l'implication des CAF a été importante, en complément de l'action des Pouvoirs Publics avec, aujourd'hui encore, des implications variables selon les Caisses. L'accompagnement social des familles, le travail social, sont aussi au nombre des priorités des Caisses . Mais le partenariat n'est pas toujours facilité par la situation financière des communes.

Les solidarités familiales et de voisinage sont encore fortes, et la vie culturelle, associative ou informelle, est active. Mais dans un contexte peu urbanisé, la création de centres sociaux, à l'image de ceux de la métropole, n'est pas apparue réaliste. Les Caisses ont néanmoins soutenu des projets d'animation sociale basées sur des actions collectives, implantés dans des quartiers qui ont requis une implication forte des travailleurs sociaux . Il s'agit alors, pour ceux-ci, de « re-dynamiser » les personnes sur le plan social, culturel, économique et familial. (DOM – Regards croisés – Informations sociales –N°69-1998).

Lorsque la CNAF décide, en 1998, d'expérimenter une « prestation de service animation locale » destinée à soutenir le développement de petites structures de voisinage qui jouent un rôle d'animation sociale dans des zones peu équipées, deux Caisses des DOM – celle de la Martinique et celle de La Réunion – se portent volontaires pour participer à l'expérimentation.

Les Caisses de DOM sont donc très directement concernées par les orientations générales de l'action sociale familiale pour la période 2002-2004 édictées par la CNAF - lesquelles, entre autres objectifs, confirment …. « la pertinence de la contribution des Caisses aux politiques d'animation de la vie sociale, notamment à travers le soutien aux centres sociaux et aux différents équipements de voisinage, utiles aux familles et aux jeunes.

LE CENTRE SOCIAL « ANALYSEUR DE LA REALITE SOCIALE »

C'est la proposition de Robert Durand, dans l' introduction (p.9) à son ouvrage sur l'Histoire des centres sociaux . Le centre social, au fil du temps, a effectivement reflété et les évolutions des conditions de vie et aspirations des habitants-citoyens de son environnement, et la succession des politiques sociales portées par les institutions (celles des Pouvoirs Publics, des CAF et MSA, des collectivités territoriales). Nous avons présenté ci-dessus les relations particulières entre les centres sociaux et les Caisses d'allocations familiales : elles ne sauraient être exclusives d'autres analyses portant sur les multiples facettes de l'histoire des centres sociaux.

Jacqueline ANCELIN
Ancienne Directrice de l'Action sociale
à la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Les CLSC seraient-ils le modèle québécois des Centres sociaux français ?

Yves HURTUBISE
Professeur titulaire, École de service social,
Université Laval, Québec.

Le colloque d'aujourd'hui apparaît comme une heureuse initiative d'approfondir un passé récent susceptible de nous aider à mieux évaluer le présent et préparer l'avenir. Ce n'est pas que pure formule de politesse de ma part de vous transmettre des remerciements pour l'organisation de cette journée; car comme Québécois préoccupé des questions sociales, je sais combien il est difficile de travailler sur le passé tellement des questions actuelles urgentes laissent peu de place à la réflexion d'ensemble qui doit nécessairement – à mon humble avis – s'appuyer sur un regard critique du passé.

Au terme de cette journée où les échanges ont permis de comprendre un peu mieux cette institution française qu'est le Centre Social, je remplirai le mandat qu'on m'a confié en parlant des Centres locaux de services communautaires qui présentent des similitudes mais aussi des différences importantes par rapport aux Centres sociaux français. Je retiens de cette journée cinq thèmes qui justifient le titre que j'ai donné à ma présentation; ces thèmes sont le service public, le service territorialisé, l'approche préventive et curative, la multidisciplinarité et la participation de la population. Ma présentation est guidée par ma conviction acquise des recherches et des travaux avec des employés de CLSC que cette institution est un modèle qui est la réalisation d'une utopie des années soixante-dix, utopie qui a besoin maintenant d'un nouveau souffle pour se projeter dans le vingt-et-unième siècle.

L'évolution de la définition du CLSC

Mais d'abord il est utile de définir le CLSC, ce qui permettra de discuter de ses caractéristiques plus loin. Le CLSC est une institution parapublique qui offre des services de santé et de services sociaux à une communauté territoriale. Il fut créé au début des années soixante-dix [1]. Voici la définition qu'en donne l'Association des CLSC sur son site internet: J'ai fait ressortir par les caractères gras les caractéristiques majeures de cette définition.

> Le CLSC est l'une des principales portes d'entrée du réseau de la **santé**. Desservant un **territoire** bien délimité, le CLSC a pour mission, par une **approche** globale, multidisciplinaire et communautaire, **d'améliorer l'état de santé et de bien-être des individus de la communauté.** Il a également pour **objectif de rendre plus responsables les individus et leurs proches** dans la prise en charge de leur santé et de leur bien-être. C'est au CLSC **qu'incombe la responsabilité des services courants** et des programmes spécifiques axés principalement sur la prévention. Il existe 147 CLSC au Québec, répartis dans toutes les régions du Québec.
> **Source : site de l'Association des CLSC : http://www.clsc-chsld.qc.ca/ (site consulté le 5 mars 2003)**

[1] Nous avons évoqué l'histoire des CLSC dans le livre : CLSC et communautés locales : la contribution de l'organisation communautaire, par Luis Favreau et Yves Hurtubise, Presses de l'Université du Québec, 1993.

Cette définition est à rapprocher de celle que se donnaient les CLSC en assemblée générale en 1987:

Les CLSC réaffirment leur mission comme **établissements locaux de santé, de services sociaux et d'action communautaire,** orientés vers le **développement de l'autonomie des personnes et des communautés, vers le maintien dans le milieu naturel** et caractérisés spécifiquement par **l'approche communautaire et la prévention.** (Assemblée générale des CLSC, 1987) **Source : (Assemblée générale des CLSC, 1987)**

Il est intéressant de remarquer que le CLSC d'aujourd'hui est défini comme un membre du réseau de la santé alors qu'en 1987, il se définissait aussi comme un établissement de services sociaux et d'action communautaire. Cela correspond à l'importance du secteur de la santé dans le budget du gouvernement et dans les préoccupations de la population. Mais cela est certainement une perte considérable par rapport à l'angle de vision plus large que permettait la définition de 1987.

La deuxième différence à noter est l'objectif poursuivi par le CLSC. Nous sommes passés d'une institution qui travaillait au développement de l'autonomie des personnes et des communautés à une institution qui travaille au développement de la responsabilité des individus. La distance entre ces deux concepts témoigne bien de l'évolution des valeurs dominantes dans notre société. On comprendra que j'aie évoqué plus haut la perte d'utopie du projet fondateur.

On notera que l'approche communautaire et la prévention font encore partie de la définition mais qu'il s'y est ajouté une notion de responsabilité de programmes et de services qui tournent l'institution vers ses bailleurs de fonds plutôt que vers la communauté dans laquelle elle intervient.

Quelques caractéristiques des CLSC

Un service public

Les CLSC font partie des services publics québécois, c'est là une des nombreuses caractéristiques qui distingue le Québec des autres régions de l'Amérique du Nord. A titre de service public, les prestations sont gratuites contrairement aux Centres sociaux français où les usagers ont à défrayer une partie des prestations reçues. Les CLSC sont dirigés par un conseil d'administration formé de représentants du public et des employés qui sont élus et par des représentants d'organismes qui sont cooptés. Ce conseil est souvent le lieu de débats sur les questions de ressources ou de programmes. Ce mandat public implique également une concertation avec d'autres établissements et des rapports de subordination à l'égard du ministère et de l'institution régionale qui a mandat de coordonner les services. C'est ainsi que les CLSC doivent fournir des services définis par d'autres instances mais possèdent encore une faible autonomie qui leur permet d'adapter leurs prestations en fonction des problématiques locales.

Un service territorialisé

Comme son nom l'indique, le CLSC est implanté localement. Ses fonctions s'exercent par rapport à une communauté géographique ce qui est important du point de vue des interventions préventives et communautaires. L'identité d'une communauté est centrale dans les interventions qui prétendent mobiliser et développer l'autonomie des individus et des communautés. Historiquement, les CLSC ont mis beaucoup d'efforts à s'insérer dans leur milieu notamment par leur service d'organisation communautaire. La création des premiers CLSC au début des années soixante-dix s'est faite en fonction des besoins des communautés. Ainsi, en milieu urbain, les services sociaux ont été développés alors qu'en milieu rural les services de santé ont été jugés prioritaires compte tenu de la rareté des ressources dans ce secteur. Depuis une dizaine d'années, plusieurs établissements de santé et de services sociaux d'un même territoire ont fusionné, par exemple un CLSC et un centre d'accueil pour personnes âgées. L'objectif recherché est de diminuer les coûts de gestion mais aussi de simplifier la direction d'établissements qui ont chacun leur structure décisionnelle. Certains y voient aussi l'opportunité de mieux organiser des services, d'augmenter la cohérence des interventions. Ces objectifs – qui se traduisent en pratique dans plusieurs communautés par la fusion d'établissements –

sont questionnés parce qu'ils camouflent un objectif principal qui vise la réduction du déficit financier de ces établissements; ils sont aussi interrogés par l'inquiétude que le secteur de la santé recouvre entièrement le secteur social, le premier étant le secteur qui exige le plus de ressources et qui est le plus porteur de demandes venant de la population. On pourrait aussi parler des inquiétudes que ces fusions soulèvent quant à la place de la population dans des établissements qui deviennent très gros et complexes à gérer et quant à leur capacité de maintenir l'équilibre entre les services curatifs et préventifs.

Une approche curative et préventive

La caractéristique principale des CLSC était d'être implantés dans une communauté et de travailler non seulement à offrir des services directs à des citoyens mais aussi de travailler à prévenir la maladie et la détérioration de l'état de santé des individus et de l'ensemble de la communauté. Cette idée d'allier le curatif et le préventif, les services individuels et les services communautaires, était proprement utopique au début des années soixante-dix. Elle conserve encore aujourd'hui une part d'utopie dont il faudrait parler dans un autre colloque. Cette approche est fondée sur l'idée que l'état de santé individuel dépend de plusieurs facteurs dont ceux qui sont liés à l'accessibilité aux soins. Elle va plus loin que l'approche médicale traditionnelle en ce qu'elle prétend que la santé est un état qui varie selon les âges de la vie et selon les habitudes de vie. Il convient donc d'en rendre conscients les citoyens. Mais de plus, cette idée utopique prétendait que l'état de santé des individus est aussi lié à l'état de santé de leur milieu de vie. Il n'est donc pas étonnant alors que des interventions sur les conditions de logement comme la formation d'une association de locataires, d'une coopérative d'habitation, d'un collectif d'aménagement urbain aient fait partie des moyens utilisés par les CLSC pour remplir leur mandat. A l'occasion d'une recherche sur les pratiques d'organisation communautaire en CLSC, nous avions montré comment celles-ci prennent des formes différentes selon les milieux dans lesquels ils évoluent. Ainsi, le tableau suivant indique que les pratiques varient selon que le CLSC se trouve en milieu urbain, rural ou mixte. On remarquera que partout les services de maintien à domicile et de santé sont importants, ce phénomène étant lié au vieillissement de la population mais aussi au manque de ressources en milieu rural. On remarquera également que les services de prévention et en santé mentale sont plus importants en ville qu'à la campagne. Enfin, la densité de population et le dynamisme communautaire expliquent bien les données qui montrent l'importance des interventions de support aux groupes associatifs, à l'éducation populaire et à l'information. Nous espérons mettre à jour ces données à l'occasion d'une prochaine nouvelle enquête.

Illustration de la diversité des pratiques d'organisation communautaire selon la nature des communautés locales

Ensemble des CLSC – 1989

Milieux problématiques	**milieu urbain**	**urbain et rural**	**milieu rural**	% de l'ensemble
Maintien à domicile et santé	**25,1%**	26,4%	37,2%	28,4%
Prévention et santé mentale	22,3%	20,9%	12,4%	19,5%
Socio-économique et logement	14,5%	15,4%	20,4%	16,2%
Support aux groupes, éducation populaire, information	**26,3%**	20,9%	16,8%	21,9%
Condition féminine et jeunesse	11,7%	16,4%	13,3%	14,0%

Source : Hurtubise Yves, Paré et al (1989) : **Pratiques d'action communautaire en CLSC**, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, Québec.

Une approche multidisciplinaire

Une caractéristique importante des CLSC réside dans le fait que les métiers de la santé et du social se soient retrouvés à l'intérieur d'une même institution dans des équipes multidisciplinaires. Cela faisait partie de l'utopie de départ de penser que les interventions devaient combiner la santé et le social de la même manière que le corps et l'esprit ne se divisent pas mais que les deux fonctions se côtoient et s'influencent mutuellement. Cette utopie de la multidisciplinarité sera vécue plus profondément dans les CLSC de la première génération, celle qui a été créée de toutes pièces à partir du recrutement de nouveaux employés désireux d'expérimenter de nouvelles formes d'interventions. On trouvera des expériences multidisciplinaires moins nombreuses dans les CLSC de dernière génération, créés à partir du transfert de personnels à qui on annonçait que dorénavant, ils allaient travailler dans un CLSC.

La participation de la population et des employés

La participation de la population et des employés est une dernière caractéristique des CLSC et un volet intéressant de l'utopie. Bien qu'à notre connaissance, il n'y ait pas eu d'étude sur les formes de participation de la population dans les CLSC, il faut noter bien sûr que cette participation s'est réalisée très concrètement dans les conseils d'administration. La qualité de cette participation a été très variable selon les milieux. Ainsi, on trouvera des CLSC où l'élection des représentants de la population fait l'objet de véritables campagnes électorales, alors qu'ailleurs, on peinera à trouver suffisamment de représentants pour remplir les postes prévus. Cette participation a été plus forte dans les CLSC de première génération parce que non seulement elle était souhaitée et stimulée mais aussi parce que les associations locales voulaient y faire sentir leur poids et leurs préoccupations. C'est là que les expériences de gestion démocratique ont été les plus significatives. Mais il serait injuste de ne pas parler des expériences de participation de la population dans l'organisation des services et les choix de programmes. Injuste parce que beaucoup d'énergie et de créativité ont été déployées pour tenter de créer un nouveau modèle de rapport entre les professionnels et les citoyens. Concrètement, cela a pris la forme de participation de citoyens aux rencontres des équipes multidisciplinaires ou de consultation de citoyens sur les programmes et approches à privilégier. De nos jours, cette influence des citoyens sur les programmes et les approches se fait à l'occasion de rencontres d'associations et de professionnels de CLSC sur les tables de concertation sur une clientèle ou une problématique particulière (exemple : la table de concertation « jeunesse » d'une communauté rassemble des groupes de jeunes et des groupes qui interviennent auprès des jeunes ainsi que des professionnels de CLSC qui interviennent aussi auprès de ce groupe d'âge). Évidemment, ici, les représentants des groupes sont plutôt des intervenants que des citoyens-clients. L'utopie s'est transformée.

Un mot enfin sur la participation des employés au conseil d'administration du CLSC et au comité multidisciplinaire. En ce qui concerne cette dernière instance interne au CLSC, elle vient officialiser la multidisciplinarité et la participation des employés aux orientations professionnelles de l'institution. Ces comités sont des lieux d'échange où se confrontent les savoirs professionnels et les expériences tirées de la fréquentation du terrain.

La couleur locale des CLSC

Il est tentant quand nous abordons des institutions publiques d'y voir le bras exécutant de l'état sinon de la technocratie qu'il a développée. Une histoire des CLSC devrait certainement faire ressortir la part d'utopie mais aussi de finalités politiques recherchées par les politiciens lors de leur création. Plus difficile sera-t-il de repérer pourquoi et sous quelles influences cette utopie s'est transformée jusqu'à devenir aujourd'hui une machine à exécuter les décisions prises au-dessus d'elle. Mais, tant dans l'histoire, qu'aujourd'hui, nous devons constater que la place accordée à la population, aux employés et aux gestionnaires a créé une dynamique locale qui a ses caractéristiques particulières. Bien sûr, tous sont soumis aux aléas des pouvoirs supérieurs mais la façon de gérer les contraintes, de tirer partie des forces du milieu, de faire alliance ou au contraire de combattre, dessine une configuration particulière que nous avons caractérisée ainsi dans une étude (voir le tableau suivant). Pour l'essentiel, nous avons considéré que les CLSC pouvaient se retrouver dans trois modèles. Un premier assume sa part d'utopie et dans les limites de ses zones d'autonomie, il développe des pratiques qui sont orientées vers la communauté locale. A l'autre extrême, nous retrouvons un CLSC très préoccupé des directives ministérielles et technocratiques. Au milieu, nous retrouvons le CLSC qui selon les aléas de la conjoncture sera tourné vers l'une ou l'autre des sources de pouvoir. Cette typologie prend tout son sens quand on examine certains facteurs qui expriment ces relations à la communauté et au pouvoir. J'ai gardé quelques facteurs pour les fins de cette présentation : le rapport à la communauté locale, les relations avec les organismes communautaires, les relations avec le Ministère, la fonction communautaire de la direction du CLSC et sa compréhension de sa mission communautaire.

TYPOLOGIE DES CLSC en fonction de leur contribution communautaire au sein des communautés locales (extraits) (1)			
Modèles d'intervention communautaire	**Modèle socio-communautaire**	**Modèle mixte**	**Modèle socio-institutionnel**
La communauté locale	Lieu d'appartenance sociale et culturelle, lieu de développement de contre pouvoirs; prise en charge des problèmes sociaux	Lieu d'appartenance sociale et culturelle et lieu d'implantation de services publics de santé et de services sociaux	Lieu socialement désorganisé (anomie); lieu d'implantation de services de santé et de services sociaux
Relations CLSC/organisme communautaire	Partenariat public/ communautaire	Collaboration avec des intervenants et alliances ponctuelles	Sous-traitance et complémentarité obligée
Relations Ministère et CLSC	Priorité aux programmes locaux + développement d'une marge de manœuvre; mission de développement communautaire et de prévention sociale	Combinaison de programmes locaux et nationaux + développement d'une marge de manœuvre; mission de développement local et de prévention sociale	Exécution (de haut en bas); programmes nationaux exclusivement. Établissement du réseau public comme les autres (hôpital...)
Direction (dans sa fonction communautaire)	Implication sociale dans la communauté	Implication sociale et administrateur	Fonctionnaire et administrateur public
Mission communautaire du CLSC	*Empowerment* des communautés locales	*Empowerment* et développement des services étatiques et communautaires	Développement des services étatiques dans les communautés

(1) Source : Favreau Louis et Yves Hurtubise (1993) : **CLSC et communauté locale : la contribution de l'organisation communautaire**, Presses de l'université du Québec

Une histoire parsemée d'embûches

Comme nous sommes dans un colloque qui porte sur l'histoire, je dirai quelques mots seulement de l'histoire des CLSC. J'ai mentionné déjà leur contexte d'émergence, mais en terminant je voudrais faire ressortir combien l'indécision politique a joué un grand rôle dans cette histoire. Le tableau suivant fait ressortir que périodiquement, les CLSC ont dû composer avec des décisions politiques qui ne leur ont pas permis de se développer dans la même foulée sur une longue période.

Quelques moments de l'histoire des CLSC

1971	**Création** des premiers CLSC.
1974-75	Opération-Bilan: **évaluation** des 72 premiers CLSC.
1977	**Moratoire** sur la création de nouveaux CLSC et gel des budgets des CLSC existants.
1981	Décision de **parachever le réseau CLSC par transfert** de postes d'autres établissements
1984	Décision sur le **partage des responsabilités** entre CSS (agences de travail social spécialisé auprès des enfants) et CLSC.
1987	**Comité de réflexion et d'analyse** des services dispensés par les CLSC (Comité Brunet).
1988	**Rapport de la Commission d'enquête** sur la santé et les services sociaux (Rochon).
1989	Document d'orientation de la ministre Lavoie-Roux
1991	Loi 120 (Réforme Côté.)
1995	Début des coupures dans le financement public de la santé, des services sociaux et de l'éducation
2003	Début d'un ré-investissement dans ces mêmes secteurs

Source partielle: Favreau Louis et Yves Hurtubise (1993) : **CLSC et communauté locale : la contribution de l'organisation communautaire**, Presses de l'université du Québec

`

Conclusion

En guise de conclusion, je dirai simplement que l'histoire des CLSC est à écrire mais que, comme celle des Centres sociaux français, cette histoire est complexe. A mon humble avis non d'historien mais de sociologue, il faudrait maintenant profiter du fait que les pionniers qui sont à la retraite ou sur le point de l'être peuvent encore raconter ce qu'ils ont vécu et leur donner la parole pour dire comment de l'intérieur ils ont vécu cette vie passionnante et exigeante de précurseurs.

Yves HURTUBISE
Professeur titulaire, École de service social,
Université Laval, Québec.

Pour communiquer avec l'auteur : Yves.Hurtubise@svs.ulaval.ca

Une table ronde clôturait le colloque avec la participation de nombreux élus et responsables sociaux :

François-Noël BUFFET
Maire d'Oullins

Nicole CHEVASSUS
Maire du 6ème arrondissement de Lyon

Yves FOURNEL
Maire-Adjoint Délégué aux Ecoles et à la Petite Enfance

Paul MAGUIN
Président de l'Association « Mémoires vives - centres sociaux »

Marie-Jeannette RAT PATRON
Déléguée de la Fédération Départementale des Centres Sociaux du Rhône

Marie-Françoise ROGER-DALBERT
Maire de Saint Genis les Ollières

Animation : Guy Moyse

Leur apport ainsi que les échanges avec la salle, ont été très fructueux. Il apparaît cependant très difficile de retracer par écrits la richesse des interventions sans trahir la teneur de la pensée de leurs auteurs dès lors qu'ils ne s'inscrivent plus dans le débat où ils ont été tenus.

L'option prise a donc consisté à ne pas les retranscrire mais à exprimer à chacun et chacune, dans ces quelques lignes, nos plus vifs remerciements.